

DÉVELOPPONS LES SAVOIRS ESSENTIELS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Plan Régional de Lutte
contre l'illettrisme 2023-2027

ANLCI 
Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE
TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS

formation.centre-valde Loire.fr


**PREFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


CREFOP
Centre-Val de Loire


**RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE**

SOMMAIRE

- p. 4 En préambule
- p. 6 Illettrisme, de quoi parle-t-on ?
- p. 6 L'illettrisme
- p. 7 La diversité des situations d'illettrisme
- p. 8 Le cadre réglementaire de la lutte contre l'illettrisme
- p. 12 Quelques données régionales pour comprendre l'illettrisme
- p. 13 Réalisations du plan précédent : une mise en dynamique des acteurs pour lutter contre l'illettrisme
- p. 16 Une élaboration participative et au plus près des territoires
- p. 18 Axes et objectifs régionaux
- p. 18 Une observation renforcée pour guider les politiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme
- p. 19 Prévention de l'illettrisme
- p. 24 Remédiation : accompagnement et formation
- p. 25 Zoom sur les jeunes
- p. 26 Zoom sur les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme
- p.30 Zoom sur les salariés en situation d'illettrisme
- p. 32 Maillage territorial et coopération des acteurs
- p. 32 Repérer, évaluer le niveau d'illettrisme et orienter les personnes dans les territoires
- p. 33 Encourager la diversité des réponses dans les territoires ruraux et inciter les organismes de formation à déployer leurs activités au plus près des besoins
- p. 34 Mieux prévenir et lutter contre l'illettrisme dans les territoires politiques de la ville, en renforçant la complémentarité des actions et des intervenants
- p. 35 Engagement des partenaires signataires du plan

- p. 37 Annexes
- p. 37 Annexe 1 : Synthèse de l'enquête "Illettrisme en Centre-Val de Loire"
- p. 45 Annexe 2 : Partenaires ayant contribué aux travaux d'élaboration du plan régional
- p. 46 Annexe 3 : Note d'information de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – Journée défense et citoyenneté 2022
- p. 51 Annexe 4 : Évolution de l'illettrisme en France ANLCI
- p. 56 Annexe 5 : Convention de collaboration entre Régions de France et l'ANLCI
- p. 62 Annexe 6 : Offre de services des CRIA en Centre-Val de Loire
- p. 67 Annexe 7 : Présentation d'EVA outil de positionnement en ligne développé par l'ANLCI
- p. 69 Annexe 8 : Présentation de la démarche DUPLEX de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme
- p. 74 Annexe 9 : Présentation de la démarche Ev@gill
- p. 79 Annexe 10 : Présentation de la démarché "Identification des coûts cachés de l'illettrisme dans les industries de la région Centre-Val de Loire" mise en œuvre dans le cadre de la PCRH - Prestation de Conseil en Ressources Humaines
- p. 83 Annexe 11 : Présentation de la Coopérative des Solutions

EN PRÉAMBULE

Lire une consigne de sécurité ou la notice d'un médicament, lire le bulletin scolaire de son enfant, envoyer un mail, comprendre un courrier administratif et y répondre, s'inscrire à Pôle emploi et actualiser sa situation, rédiger un CV et une lettre de candidature, les envoyer par mail au recruteur, etc. : autant de situations courantes de la vie privée et professionnelle qui deviennent des épreuves lorsque l'on est confronté à de grandes difficultés d'écriture ou de lecture. Derrière ces actes de la vie courante, il est bien question de maîtrise des compétences de base.

On les appelle "**compétences de base**", "**compétences clés**", "**compétences fondamentales**", "**savoirs essentiels**" ou encore "**savoirs fondamentaux et compétences transverses**".

Toutes ces notions évoquent les compétences nécessaires à une personne pour être autonome face aux situations de sa vie courante, personnelle ou professionnelle.

La maîtrise des compétences de base est un préalable à toute personne, quel que soit son âge, qu'elle soit en activité, en recherche d'emploi ou salariée, pour être autonome dans sa vie professionnelle et sécuriser son parcours d'emploi. Ces compétences constituent un socle indispensable à la maîtrise de nouvelles compétences techniques dans tous les secteurs d'activités. Maîtriser

les compétences de base constitue alors un enjeu majeur pour trouver sa place, exercer sa citoyenneté et s'épanouir dans notre société de l'information et de la connaissance. En effet, l'actualisation en permanence des connaissances et des acquis contribue au développement de la personne, au développement de nos entreprises et de la société dans sa globalité.

10%

des personnes âgées de 18 à 65 ans sont en situation d'illettrisme, dans notre région.

Être en situation d'illettrisme n'est pas une fatalité, n'est pas inéluctable et n'empêche pas de travailler et de s'insérer dans la société. Mais lorsqu'on est en situation d'illettrisme, on se "cache", on dissimule, souvent par peur du jugement ou du regard des autres. Il existe des "signaux faibles" permettant de repérer ces personnes en difficulté. L'un des indices récurrents : elles ne demandent jamais de formation ou n'y participent pas, elles ont souvent "oublié" leur lunettes

dès lors qu'il leur est demandé de lire ou d'écrire.

Or, repérer les personnes en situation d'illettrisme est un préalable essentiel pour pouvoir les accompagner et les prendre en charge en leur proposant par exemple des formations adaptées à leur parcours de vie.

Le Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme que nous proposons pour les quatre années à venir repose bien sur trois piliers fondamentaux : la prévention, le repérage des personnes et leur accompagnement pour sortir des situations d'illettrisme.

Pour cela, il est absolument nécessaire que l'ensemble des partenaires de la chaîne Éducation – Orientation – Formation – Insertion – Emploi conjuguent leurs efforts pour faire que l'illettrisme ne soit plus un tabou et surtout pour tendre la main aux personnes qui en ont besoin. Car des solutions existent ; notre action publique commune a permis de les développer.

Tous ensemble, nous poursuivrons notre action pour relever ce défi et accompagner les habitants de notre région concernés par l'illettrisme vers les savoirs essentiels.

Le lièvre et le lapin

Il était une fois un lièvre hautain
Qui se moquait d'un gentil petit lapin.
Il se croyait supérieur
Car le lapin n'avait pas la même couleur.
Le lièvre le traitait d'illettré,
Le lapin était frustré.



Mais un jour, le lièvre supérieur, surprit
Le petit animal en train de lire un long texte écrit.
Le lièvre se trouva bête.
Il n'était plus en fête !
L'animal hautain se trouva en bas de l'échelle
Quelle nouvelle !
On peut monter vite et haut en se moquant
Mais redescendre aussi vite que le vent !

Catherine

ILLETTRISME, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme s'accompagne de définitions précises de son champ de compétences ainsi que des réalités auxquelles celles-ci correspondent.

L'ILLETTRISME

"L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. [...]"¹

A. DEGRÉ 1

REPÈRES STRUCTURANTES

Compétences permettant de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

B. DEGRÉ 2

COMPÉTENCES FONCTIONNELLES POUR LA VIE COURANTE

Compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc.

Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

C. DEGRÉ 3

COMPÉTENCES FACILITANT L'ACTION DANS DES SITUATIONS VARIÉES

Compétences permettant de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques, etc. Il s'agit d'aller

au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas). Le degré 3 est proche du niveau du certificat de formation générale.

D. DEGRÉ 4

COMPÉTENCES RENFORÇANT L'AUTONOMIE POUR AGIR DANS LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

Compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré 4 est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau 3 Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), Brevet Professionnel (BP), Diplôme National du Brevet (DNB), etc..

NE PAS CONFONDRE ILLETTRISME AVEC

Analphabétisme :

L'analphabétisme concerne les personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

Français Langue Étrangère :

La notion de Français Langue Étrangère (FLE) concerne les ressortissants étrangers qui arrivent en France et ne parlent pas français. Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays résident.



Dessin extrait de l'outil de débat expo-quiz "l'illettrisme, parlons-en !" www.lemoutard-expos.fr

SITUATION D'ILLETTRISME

Les situations d'illettrisme sont diversifiées. Pour certaines personnes, seules la lecture et l'écriture posent problème, ou parfois l'écriture seulement. Pour d'autres, c'est l'ensemble des compétences de base ou certaines d'entre elles qui sont en jeu. Une personne peut faire preuve de degrés de compétences variables selon les domaines : par exemple degré 1 en lecture, mais degré 3 en expression orale et degré 2 en calcul.

Les objectifs des apprentissages sont différents et portent sur des champs de savoirs à géométrie variable selon les personnes. Les parcours de formation sont donc nécessairement personnalisés. C'est pour cette raison que les actions de formation relevant de la lutte contre l'illettrisme se situent dans un cursus large, même si leur spécificité est de garantir l'acquisition des compétences de degré 1 et de degré 2 constitutives du socle fonctionnel.

C'est donc la non-maîtrise de ces compétences de premier niveau qui caractérise les situations d'illettrisme. Pour les personnes qui ont acquis ces compétences mais qui n'ont pas atteint le degré 3, on parlera plutôt de difficultés pour lire, écrire et mettre en œuvre les compétences de base. C'est souvent sous l'appellation stages de remise à niveau que l'on retrouve les actions de formation dédiées à la maîtrise des compétences de degré 3 ou de degré 4.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Si le cadre réglementaire n'impose pas de mise en œuvre d'un document stratégique visant à lutter contre l'illettrisme, dans notre région, il a toujours existé une volonté d'agir pour que l'ensemble des politiques publiques concourent à accompagner les acteurs et les publics pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

Plusieurs textes de loi et documents stratégiques guident l'action régionale en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.



La Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions indique que :

"La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente", que "l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part", enfin que "les actions de lutte contre l'illettrisme sont des actions de formation" (art. 24).

L'article L. 121-2 du code de l'éducation en référence à la loi d'orientation de lutte contre l'exclusion modifié par la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 9 précise :

"La lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme dans leurs domaines d'action respectifs."

Le Bulletin officiel n°2 du 12 janvier 2023 prévoit une série de mesures destinées à favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux pour tous les élèves :

- **Le plan maternelle** (note de service du 10-1-2023 – MENE2300949N) doit permettre "d'installer les premiers apprentissages fondamentaux, autour de deux priorités : le langage et les premières notions mathématiques." ; il "a pour objectif, dans la durée, de mobiliser différents leviers essentiels : le renforcement des compétences et des savoirs de l'ensemble des acteurs ainsi que la consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère familiale et territoriale."

• **La politique en faveur des savoirs fondamentaux** (note de service du 10-1-2023 – MENE2300947N) rappelle que *“la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) par tous les élèves à la sortie de l’école primaire est une nécessité absolue. Elle est la condition de l’autonomie de pensée des élèves, de la lutte contre les inégalités scolaires et sociales, et de la réussite au collège.*

La politique éducative en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux s’appuie sur plusieurs dispositifs développés ces dernières années :

- *Le dédoublement et le plafonnement des classes de grande section, CP, CE1 ;*

- *Les évaluations nationales en CP, mi-CP, CE1 et 6^e, instituées afin de répondre aux besoins de chaque élève et de lutter efficacement contre la difficulté scolaire avant qu’elle ne s’installe ;*

- *Des outils pédagogiques, avec les repères annuels de progressions [...] qui constituent désormais des jalons communs et impératifs permettant d’assurer une progression régulière dans le parcours de scolarité des élèves ;*

- *Des ressources scientifiques, avec la publication de guides pour accompagner les évolutions des pratiques des équipes ;*

- *Un plan de formation inédit avec le lancement des plans français et mathématiques.”*

• **La création des conseils académiques des savoirs fondamentaux** (note de service du 10-1-2023 – MENE2300948N), qui ont pour missions *“d’établir un diagnostic territorial de la maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves”, “de déterminer la stratégie académique en matière d’apprentissage des savoirs fondamentaux” et “de suivre le déploiement de cette stratégie, d’en évaluer les résultats et, le cas échéant, d’en ajuster les modalités.”*

Le rapport de l’inspection générale de l’éducation, du sport et de la recherche – Mission prospective sur l’illettrisme, rapport 2022-061, mai 2022 :

La mission prospective sur l’illettrisme confiée à l’inspection générale de l’éducation du sport et de la recherche permet d’établir un état des lieux sur les difficultés rencontrées et propose des stratégies pour une meilleure coordination des modalités de prise en charge déjà existantes.

Le code du travail inscrit la lutte contre l’illettrisme dans le champ de la formation professionnelle stipule que :

Article L. 6111-2 : *“Les actions de lutte contre l’illettrisme et en faveur de l’apprentissage de la langue française font également partie de la formation professionnelle tout au long de la vie.”*

Article L. 6313-1 : *“Les actions de formation qui entrent dans le champ d’application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue sont : [...] Les actions de lutte contre l’illettrisme et l’apprentissage de la langue française...”*

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l’emploi et à la démocratie sociale, indique quant à elle que :

Article L. 6121-2 du code du travail : *“... II.- La Région exerce, dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, les missions spécifiques suivantes : 1° En application de l’article L. 121-2 du code de l’éducation, la Région contribue à la lutte contre l’illettrisme sur le territoire régional, en organisant des actions de prévention et d’acquisition d’un socle de connaissances et de compétences défini par décret ; ...”*

L'article L. 6323-6 du code du travail

stipule que : *“Les formations éligibles au compte personnel de formation sont les formations permettant d’acquérir le socle de connaissances et de compétences défini par décret ...”.*

Le décret 2015-172 du 13 février 2015

instituant ce socle de connaissances et de compétences professionnelles (nommé Cléa) en précise le contenu :

- Article D. 6113-1. *“Le socle de connaissances et de compétences mentionné aux articles L. 6121-2, L. 6324-1 et L. 6323-6 est constitué de l’ensemble des connaissances et des compétences qu’il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle. Ce socle doit être apprécié dans un contexte professionnel. Ces connaissances et compétences sont également utiles à la vie sociale, civique et culturelle de l’individu.”*

- Article D. 6113-2. *“Le socle de connaissances et de compétences professionnelles comprend :*

1. La communication en français ;
2. L’utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
3. L’utilisation des techniques usuelles de l’information et de la communication numérique ;
4. L’aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d’un travail en équipe ;
5. L’aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
6. La capacité d’apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
7. La maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d’hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Le décret indique également que ces modules pourront être complétés par d’autres modules proposés par les Régions pour lutter contre l’illettrisme et favoriser l’accès à la qualification : *“Au socle de connaissances et de compétences professionnelles mentionné, peuvent s’ajouter des modules complémentaires définis dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, pour lutter contre l’illettrisme et favoriser l’accès à la qualification.”*

Le Projet Régional de l’Enseignement Agricole (PREA) 2023-2028

identifie la formation des jeunes et particulièrement l’accompagnement et la formation de ceux et celles en situation d’illettrisme, comme une préoccupation permanente des établissements de l’enseignement agricole en région.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l’Orientation Professionnelles en région Centre-Val de Loire - CPRDFOP 2022-2027

affirme que *“l’une des questions essentielles est d’aller vers les publics les plus éloignés de l’emploi (ceux qui n’ont pas d’activité et ne cherchent pas un emploi, inconnus des institutions et qui, pour certains, ne connaissent pas leurs droits, non-inscrits à pôle emploi, bénéficiaire du RSA, en situation de handicap, d’illettrisme/illectronisme...)”.*

Par ailleurs, le CPRDFOP précise que l’accompagnement des publics en situation d’illettrisme sera mis en œuvre dans le cadre du présent Plan Régional de Lutte contre l’illettrisme.



S
- eñ a s u r
t scho a s u r
arfo uar m a s u r
Q e p l p p r
- la t a m e r e h l s
a b i r i l o e . c a h n
u n t c i . i l y a d d n
Gm
h y p o , d e

QUELQUES DONNÉES RÉGIONALES POUR COMPRENDRE L'ILLETTRISME

L'enquête permettant d'évaluer le taux d'illettrisme en France est issue d'un partenariat entre -l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI)- et l'INSEE. Elle a été conduite 2 fois, en 2004 et 2011. Elle était alors incluse dans l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) de l'INSEE. Les données relatives à cette enquête figurent en annexe 4.

La région Centre-Val de Loire ne disposait ainsi d'aucune donnée régionale pour mesurer le taux d'illettrisme de ses habitants.

Alors, en 2022, la Région Centre-Val de Loire, en partenariat avec l'État et l'ANLCI, a souhaité mettre en œuvre une enquête dédiée et a confié au GIP Alfa Centre-Val de Loire, dans le cadre de sa mission d'observation, la réalisation de celle-ci pour disposer de données détaillées sur la situation régionale en matière d'illettrisme et d'illectronisme.

Cette enquête² cible spécifiquement les individus habitant en région Centre-Val-de-Loire âgés de 18 à 65 ans. Pour le calcul du taux d'illettrisme, seuls les individus ayant réalisé leur scolarité en France ont été retenus.

Ainsi, 1675 personnes ont été enquêtées sur le second semestre 2022 dans la région Centre-Val-de-Loire.

En région Centre-Val de Loire, en 2022, **10,3%** de la population âgée de 18 à 65 ans, ayant été scolarisée en langue française, sont en situation d'illettrisme. Cela représente 150 000 personnes.

Le taux d'illettrisme est plus fort chez les hommes (11,8%) que chez les femmes (8,9%).

17% des personnes en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sont concernées pour 12,9% en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Les employés ou les ouvriers sont les plus touchés par l'illettrisme.

Les situations d'illettrisme sont souvent liées au niveau de la catégorie socio professionnelle, du revenu et à la situation géographique.

À titre d'information, en 2011, le taux d'illettrisme était de 7% au niveau national, de 11% dans la région des Hauts-de-France et de 5% en Île-de-France.

Zoom sur les jeunes en difficulté de lecture reçus en 2022 lors des Journées Défense et Citoyenneté en Centre-Val de Loire.

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans. Lors de cette journée, les jeunes sont soumis à un test visant à identifier leurs potentielles Difficultés De Lecture³ (DDL).

Les données régionales 2022 du Centre de Service National qui organise les Journées Défense et Citoyenneté font apparaître que 16% des jeunes participants à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture. Cela représente près de 5 000 jeunes sur l'ensemble des 30 000 jeunes participants aux JDC.

Parmi ces jeunes en difficulté de lecture, près de 4 000 jeunes sont encore en formation initiale ; les 1 000 restant étant sortis de scolarité.

RÉALISATIONS DU PLAN PRÉCÉDENT : UNE MISE EN DYNAMIQUE DES ACTEURS POUR LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

Le précédent Plan Régional pour l'Acquisition et le Développement des Compétences de Base (PRADCB) en Centre-Val de Loire⁴ couvrant la période 2016-2021 était articulé autour de quatre priorités :

PRIORITÉ 1

PRÉVENTION DES
SITUATIONS D'ILLETTRISME

PRIORITÉ 2

ACCOMPAGNEMENT ET
FORMATION DES PUBLICS
EN SITUATION D'ILLETTRISME

PRIORITÉ 3

APPUI AUX ACTEURS :
OUTILS ET
PROFESSIONNALISATION

PRIORITÉ 4

COMMUNICATION

Quelques réalisations dans chacune de ces priorités



⁴ Lien vers le Plan Régional pour l'Acquisition et le Développement des Compétences de Base (PRADCB) : http://www.etoile.regioncentre.fr/webdav/site/etoilepro/shared/Upload/Formation_metiers/Lutte_illettrisme/PRADCB_V2.pdf

PRIORITÉ 1

PRÉVENTION DES SITUATIONS D'ILLETTRISME

- L'éducation nationale a pris un certain nombre de mesures préventives comme :
 - Le dédoublement et le plafonnement des classes de grande section, CP, CE1 ;
 - Les évaluations nationales en CP, mi-CP, CE1 et 6^e, instituées afin de répondre aux besoins de chaque élève et de lutter efficacement contre la difficulté scolaire avant qu'elle ne s'installe ;
 - Des outils pédagogiques, avec les repères annuels de progressions [...] qui constituent désormais des jalons communs et impératifs permettant d'assurer une progression régulière dans le parcours de scolarité des élèves ;
 - Des ressources scientifiques, avec la publication de guides pour accompagner les évolutions des pratiques des équipes ;
 - Un plan de formation inédit avec le lancement des plans français et mathématiques.
- Les médiathèques et services de lecture publiques des six conseils départementaux de la région ont développé une activité importante en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Elles ont organisé des journées de formation à destination des professionnels de la petite enfance pour que le livre circule auprès des enfants des familles peu familières de cet objet. Elles se sont aussi inscrites dans les dispositifs proposés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) comme "Premières pages" qui vise à réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit et à sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles, à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge. Elles ont également constitué des collections d'ouvrages "Facile à lire" pour permettre aux adultes faibles lecteurs de renouer avec la lecture. De plus elles proposent des outils pédagogiques pour consolider

les compétences de base des adultes éprouvant des difficultés dans ce domaine.

- Des actions éducatives familiales, dont l'objectif est d'aider les parents en difficulté avec les compétences de base à suivre la scolarité de leurs enfants, sont proposées dans 3 départements de la région (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher). Elles permettent notamment de familiariser les parents avec l'usage des plateformes de suivi scolaire numériques comme Pronote. Elles mobilisent divers financements (politique de la ville, conseils départementaux...) et sont souvent construites en partenariat avec des établissements scolaires.

PRIORITÉ 2

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES PUBLICS EN SITUATION D'ILLETTRISME

- La Région a décidé d'amplifier son engagement en faveur des publics fortement fragilisés dans l'élaboration de son Programme Régional de Formation (PRF) 2021/2024. L'offre régionale de formation en matière de savoirs fondamentaux et compétences transverses a été totalement renouvelée avec la mise en œuvre du **nouveau Programme Régional de Formation lancé au 1^{er} avril 2021**. Jusqu'alors, les organismes de formation comme les acteurs locaux (membres du SPRO, CRIA, etc.) ne connaissaient que l'offre "Visas Libres Savoirs" pour permettre aux personnes de se remettre à niveau. Avec le nouveau PRF, la donne a changé et l'offre est désormais conséquente grâce au financement de l'État via le Pacte régional d'Investissement dans les compétences avec, par exemple en 2023 :
 - **Les Visas Libres Savoirs** (4,7 millions d'€ pour 13 000 places de formation)
 - **Le Visa + Parcours vers l'Emploi** (4 millions d'€ pour 1 300 places de formation)
 - **Les formations** Remise à Niveau

– Français Langue Étrangère – Alphabétisation (13 millions d'€ pour près de 5000 places de formation)

Ouvertes à l'ensemble des personnes qui ont besoin de développer leurs compétences de base, ces trois dispositifs de formation permettent d'accueillir également des personnes en situation d'illettrisme.

- Le Conseil régional et les Conseils départementaux ont signé des conventions cadres pour mieux accompagner et orienter les bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme vers les dispositifs de formation du Conseil régional.
- Les Conseils départementaux du Cher et de l'Indre ont également financé des modules de formation pour des bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme ou des bilans de compétences de base (Indre-et-Loire).
- Les CRIA – Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme animent un réseau de plus de 200 bénévoles qui accueillent et forment des personnes en situation d'illettrisme sur l'ensemble du territoire régional.

PRIORITÉ 3

APPUI AUX ACTEURS : OUTILS ET PROFESSIONNALISATION

• L'Union Régionale des Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme du Centre-Val de Loire (URCRIAC) a proposé au Conseil régional en 2020, un projet baptisé **"ReL.I.I. en Centre-Val de Loire"** (Réseau des centres de ressources, de Lutte contre l'illettrisme, l'Analphabétisme et l'Illectronisme en région Centre-Val de Loire). Ce projet vise à professionnaliser, outiller et accompagner les acteurs de la chaîne "orientation-formation-emploi" sur la thématique de l'illettrisme et l'illectronisme. Dès lors, il s'agit de mieux repérer et accompagner au quotidien les publics en situation d'illettrisme. Cette action s'inscrit dans l'axe 2 du PACTE régional d'investissement

dans les compétences "Garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés". Le projet **"ReL.I.I. en Centre-Val de Loire"** est financé par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du PACTE et est porté par les 6 Centres de Ressources Illettrisme Analphabétisme départementaux (CRIA).

- Chaque année, le GIP ALFA Centre-Val de Loire propose une dizaine de journées de professionnalisation aux acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Ce programme est élaboré en fonction des besoins de formation décelés en région.
- Les conseils départementaux organisent également des actions de formation au repérage de l'illettrisme, essentiellement à destination de leurs personnels (Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret).

PRIORITÉ 4

COMMUNICATION

De nombreuses actions de communication sur la question de l'illettrisme sont organisées dans le cadre des journées nationales d'action contre l'illettrisme qui se déroulent en septembre. Elles ont pour objectif d'informer professionnels et grand public sur l'illettrisme et les solutions existant en région pour lutter contre lui. Elles sont impulsées par l'ANLCI et voit leur nombre croître d'année en année (20 manifestations en 2020, 70 en 2022).

Fin 2021, le Conseil régional a lancé une enquête pour évaluer, pour la première fois, l'ampleur de l'illettrisme dans notre région. Cette enquête, supervisée par le GIP ALFA Centre-Val de Loire, a pu voir le jour grâce aux financements du PACTE. Elle a reçu un appui technique de l'ANLCI afin que ses résultats soient comparables à ceux extraits des enquêtes nationales. Sa publication mi-2023 permettra d'outiller les acteurs mobilisés dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme et d'alimenter le plan 2023-2027.

UNE ÉLABORATION PARTICIPATIVE ET AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Le Plan régional 2023-2027 a été élaboré dans une démarche participative territoriale large, dans le but d'identifier les actions et expériences existantes comme les besoins à couvrir.

Ce Plan correspond à la volonté de rendre visibles les priorités stratégiques. Il doit permettre de développer des actions adaptées pour répondre aux besoins de prévention et de prise en charge des personnes confrontées à une situation d'illettrisme.

Il prévoit d'associer de façon large les acteurs institutionnels et du monde économique pour proposer des actions visant à infléchir le nombre de personnes concernées par des situations d'illettrisme dans notre région.

Ce plan a fait l'objet d'une démarche d'élaboration participative.

Ainsi, entre avril et octobre 2022, dix réunions régionales de groupes de travail thématiques régionaux et six réunions territoriales départementales ont présidé à sa conception réunissant 39 partenaires contributeurs (liste des participants en annexe 1).

Les réflexions des groupes de travail se sont organisées autour de cinq thématiques :

1. Prévention de l'illettrisme et actions culturelles
2. Accompagnement et formation des jeunes en situation d'illettrisme
3. Accompagnement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme

4. Maillage territorial de l'offre d'accompagnement des publics en situation d'illettrisme

5. Développement des compétences de base des salariés en situation d'illettrisme

Dans ce nouveau plan, il est apparu primordial d'ancrer les politiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme dans les territoires. En effet, pour être efficaces, les actions mises en œuvre doivent se dérouler en proximité des personnes concernées ; le maillage territorial de l'offre d'accompagnement prend alors tout son sens lorsque l'on sait que les personnes en situation d'illettrisme sont souvent confrontées également à des problèmes de mobilité.

Le plan 2023-2027 s'articule également avec les politiques publiques en cours. De façon concrète au plan national, il est en lien avec le Plan d'investissement dans les compétences, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Au niveau régional il s'inscrit en cohérence avec le PACTE régional d'investissement dans les compétences, le Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) ou encore le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).



Les travaux du plan régional de lutte contre l'illettrisme 2023-2027 en Centre-Val de Loire s'articuleront autour de quatre grandes orientations :

1. Observation pour mesurer régulièrement l'évolution des situations d'illettrisme et de l'offre de formation dédiée.
2. Prévention pour agir au plus tôt auprès des jeunes et des familles.
3. Repérage, accompagnement et formation des personnes en situation d'illettrisme.
4. Coopération des acteurs au plus près des territoires.

Le pilotage et l'animation du Plan régional de lutte contre l'illettrisme en région Centre-Val de Loire

Les orientations du Plan régional feront l'objet chaque année d'un état d'avancement des réalisations lors de réunions du CREFOP. Il s'agira d'analyser et de valider le bilan des actions et projets engagés. Le cas échéant, il sera procédé à des ajustements de plan d'actions.

Un comité technique de suivi opérationnel des actions appuiera les travaux du CREFOP.

Ce comité technique sera animé par le chargé de mission régional de l'ANLCI et regroupera tous les porteurs de projets et actions identifiés au titre du Plan

régional parmi lesquels :

- **Les services de l'État :**

- SGAR - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

- Rectorat

- DREETS - Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

- DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles.

- DRAAF - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts

- DRAJES - Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

- CSN - Centre du Service National

- DPJJ - Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

- **Les services du Conseil régional**

- **Les Conseils départementaux**

- **Les OPCO** - Opérateurs de Compétences

- **Le CNFPT** - Centre National de la Fonction Publique Territoriale

- **Pôle Emploi**

- **Le réseau des Cap emploi**

- **Le réseau des Missions locales**

- **L'AGEFIPH** - Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées

- **Les CRIA** - Centres Ressources Illettrisme et Analphabétisme de la région Centre-Val de Loire fédérés en Union régionale (URCRIAC)

- **Les Espaces Libres Savoirs** de la Région Centre-Val de Loire

Selon les sujets abordés lors de ses réunions, le comité technique s'autorisera à inviter des personnalités qualifiées pour prendre part aux travaux.

AXES ET OBJECTIFS RÉGIONAUX

Les actions mentionnées dans chaque axe sont issues des propositions des groupes de travail. Évidemment, chacune de ces actions devra être précisée et affinée. Il est à noter qu'elles ne sont pas exhaustives mais s'inscrivent comme des actions concrètes pour lutter contre l'illettrisme. Elles pourront être complétées par d'autres au fil des travaux menés et des collaborations entre acteurs dans le cadre de ce Plan.

UNE OBSERVATION RENFORCÉE POUR GUIDER LES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le constat est partagé que nous manquons de données pour étayer et guider les politiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme en région Centre-Val de Loire.

Nous avons pu mesurer le taux d'illettrisme en région et recueillir des données sur les profils des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'enquête menée en 2022 en région et financée par le Conseil régional dans le cadre du PACTE d'investissement dans les compétences. Cela représente une avancée majeure par rapport à la situation de ces dernières années. Le Centre-Val de Loire est aussi la seule région à disposer de données régionalisées récentes.

Nous disposons également des données sur les jeunes en difficulté de lecture recueillies lors des Journées Défense et Citoyenneté ; le Centre de service national ayant activement participé aux travaux d'élaboration du Plan régional.

La prise en charge des personnes en situation d'illettrisme reste cependant encore peu documentée. De même, il est encore difficile de porter une analyse contextualisée de l'illettrisme en région Centre-Val de Loire permettant d'en expliquer les causes mais aussi les différences entre territoires. Un observatoire

de l'illettrisme, recueillant régulièrement des données sur la question de l'illettrisme et de sa prise en charge permettra de mieux ancrer les politiques publiques dans la réalité du territoire régional et d'en mesurer les impacts.

Organiser un dispositif de recueil de données relatives à l'illettrisme

- Construire un tableau de bord pour suivre l'évolution des situations d'illettrisme et de leur prise en charge et piloter la lutte contre l'illettrisme sur la base d'indicateurs objectifs.
- Recueillir annuellement les données sur l'identification et la prise en charge des jeunes en difficulté de lecture lors des Journées Défense et Citoyenneté.
- Recenser le nombre de places de formation ouvertes aux personnes en situation d'illettrisme en région.
- Recueillir des données sur le nombre de jeunes de plus de 16 ans, de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme orientés vers les dispositifs de formation.
- Recueillir des données sur les entrées en formation des jeunes de plus de 16 ans, des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme (combien y entrent et poursuivent leurs parcours jusqu'à son terme, combien entament une suite de parcours et de quel type ?).

- Mener une étude sur les abandons et leurs causes.
- Intégrer la thématique de l'illettrisme dans les travaux menés sur l'analyse des ruptures des contrats d'alternance.

PRÉVENTION DE L'ILLETTRISME

Depuis plusieurs années, l'Éducation nationale développe une stratégie spécifique pour assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux chez tous les élèves (obligation scolaire dès l'âge de 3 ans, dédoublement et plafonnement de certaines classes du premier degré, mise en œuvre de tests réguliers dans le cadre du parcours de scolarité...).

La passation des tests de 6^e en français révèle que les élèves de l'académie d'Orléans-Tours ont des résultats légèrement inférieurs à la moyenne nationale mais que les élèves les plus défavorisés de l'académie d'Orléans-Tours réussissent mieux que les élèves les plus défavorisés des autres académies.

Le nombre de jeunes identifiés en difficulté face à la lecture lors des Journées Défense Citoyenneté doit cependant nous amener à examiner les actions spécifiques à mettre en place, au sein de l'Éducation nationale et en dehors, pour prévenir au mieux les situations d'illettrisme.

Au sein de l'Éducation nationale, comme dans l'enseignement agricole, ces actions passent par un renforcement de l'acquisition des savoirs fondamentaux dès le plus jeune âge et par une prise en charge spécifique des jeunes qui présentent toujours des fragilités de lecture à l'issue de la 6^e (fin du cycle 3) et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire (16 ans).

En complément d'autres actions permettent de mieux prévenir les situations d'illettrisme. Ces actions en direction des familles passent notamment par la formation des agents intervenant auprès d'elles et des enfants mais impactent également les politiques de lecture publique. Si des actions très diverses dans ces domaines sont proposées en région par l'ensemble des partenaires du plan, nous manquons de visibilité sur leur fréquentation par les personnes en situation d'illettrisme ou les familles peu familières du livre et de la lecture.

Les collaborations entre acteurs publics croisant prévention de l'illettrisme et actions culturelles sont nombreuses : services académiques, Rectorat, DRAC, DRAAF, politique de la ville (DDETS), politiques de lecture publique et de lutte contre la fracture numérique des conseils départementaux, accueils collectifs de mineurs (DRAJES et SDJES).

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté comme dans celui des cités éducatives seront également mobilisées pour agir dans le domaine de la prévention de l'illettrisme.

Il est ainsi nécessaire de s'attacher à faire tomber les barrières pour favoriser l'accès des équipements culturels, notamment des bibliothèques, aux personnes en situation d'illettrisme. Les formateurs et les bénévoles doivent être convaincus de l'utilité et de l'intérêt d'accompagner leurs apprenants dans les bibliothèques. Il conviendra ainsi de développer des partenariats entre les lieux qui proposent une offre culturelle et les formateurs/accompagnateurs des personnes en situation d'illettrisme.

BONNE PRATIQUE

L'action culturelle intégrée aux projets collectifs mis en œuvre dans le cadre de formations "Visa + Parcours vers l'Emploi" permet d'apprendre ou de réapprendre plus facilement. Par exemple, la mise en place d'ateliers d'écriture autour des fables a permis aux apprenants de progresser dans leurs apprentissages.

Les réseaux de lecture publique et de formation ne se connaissent pas suffisamment pour développer des actions partenariales. Développer des occasions de rencontres entre bibliothécaires et formateurs, notamment autour du fonds "facile à lire", permettra aux personnes en fragilité avec les savoirs de base de renforcer leurs compétences en lecture à partir d'ouvrages (physiques ou numériques) adaptés et choisis selon leurs centres d'intérêt. Les bibliothèques ont besoin d'un appui pour faire connaître leurs ressources aux organismes de formation.

Les bibliothèques sont réparties sur l'ensemble du territoire régional, en zone urbaine comme en ruralité. Ce maillage territorial pourrait être mis à disposition des apprenants et des formateurs ; les bibliothèques pourraient devenir des tiers-lieux d'apprentissage, dans les zones où il est difficile d'organiser l'accueil des apprenants.

De manière plus générale, il est primordial de **développer l'interconnaissance entre les acteurs** pour envisager les complémentarités d'actions au bénéfice des personnes en situation d'illettrisme.





Comment accompagner les familles, les jeunes et les adultes concernés vers ces actions qui leur sont destinées ou ouvertes ? Comment leur faire bénéficier du "droit commun" ?

Trois axes de travail ont été arrêtés sur cette question par le groupe de travail concerné :

AXE 1

RENFORCER LA STRATÉGIE SPÉCIFIQUE DE PRÉVENTION DE L'ILLETTRISME AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

AXE 2

PRÉVENIR L'ILLETTRISME : DÉVELOPPER LES ACTIONS À DESTINATION DES ENFANTS ET DES FAMILLES.

AXE 3

DÉVELOPPER LA FRÉQUENTATION PAR LES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME, JEUNES ET ADULTES, DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET LEURS ESPACES NUMÉRIQUES POUR CONSOLIDER LEURS APPRENTISSAGES DANS LE DOMAINE DE L'ÉCRIT.

Pour répondre à ces trois axes de travail, plusieurs actions sont inscrites dans le Plan régional de lutte contre l'illettrisme :

AXE 1

RENFORCER LA STRATÉGIE SPÉCIFIQUE DE PRÉVENTION DE L'ILLETTRISME AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

- Consolider la collecte et l'analyse des données sur les parcours antérieurs des jeunes identifiés comme fragiles lors des Journées Défense Citoyenneté.
- Mettre en œuvre un réseau de référents pour la prévention de l'illettrisme (référents académiques et référents départementaux) réunis au sein d'un comité de pilotage académique.
- Former les acteurs de l'Éducation nationale pour mieux prendre en charge les besoins spécifiques des élèves repérés comme fragiles.
- Mettre en œuvre des dispositifs spécifiques de prise en charge des élèves en fragilité de lecture dans les établissements.
- Favoriser les échanges entre acteurs sur la prévention de l'illettrisme dans le cadre d'opérations spécifiques (plan maternelle, cités éducatives, territoires numériques éducatifs...).
- Mieux prendre en compte et mieux accompagner les parents confrontés à des situations d'illettrisme.



AXE 2

PRÉVENIR L'ILLETTRISME : DÉVELOPPER LES ACTIONS À DESTINATION DES ENFANTS ET DES FAMILLES.

- Proposer des activités et animations autour du livre et de la lecture aux jeunes enfants et à leur famille : mobiliser les associations intervenant dans ce domaine et nouer des partenariats avec les bibliothèques pour les animations.
- Sensibiliser les assistantes maternelles et les personnels des crèches et des centres de Protection Maternelle Infantile (PMI) à l'importance de développer des activités autour du livre et de la lecture avec les jeunes enfants et leur famille.
- Sensibiliser les assistantes maternelles et les personnels des crèches et PMI à la question de l'illettrisme et leur donner des outils pour informer les personnes en situation d'illettrisme des dispositifs pouvant les aider à sortir de leur difficulté.
- Inciter les animateurs périscolaires ou des centres de loisir à organiser des activités autour du livre et de la lecture en partenariat avec les bibliothèques.
- Développer des actions éducatives familiales dans les établissements scolaires, de la maternelle au collège.
- Former les parents en situation d'illettrisme à l'usage des outils numériques de suivi de la scolarité (démarche DUPLEX⁵ de l'ANLCI).

AXE 3

DÉVELOPPER LA FRÉQUENTATION PAR LES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME, JEUNES ET ADULTES, DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET LEURS ESPACES NUMÉRIQUES POUR CONSOLIDER LEURS APPRENTISSAGES DANS LE DOMAINE DE L'ÉCRIT.

- Proposer aux bibliothèques / médiathèques de développer des fonds et d'acquérir des outils numériques accessibles aux personnes en situation d'illettrisme.
- Développer les partenariats entre structures culturelles, structures d'insertion et organismes de formation prestataires du conseil régional, faire notamment connaître les ressources proposées par les réseaux de lecture publique comme les fonds Facile à Lire ou les outils numériques destinés aux apprentissages des compétences de base.
- Développer les partenariats entre structures culturelles, structures d'insertion et organismes de formation prestataires du conseil régional pour permettre aux personnes en situation d'illettrisme d'accéder aux offres culturelles proposées dans leur environnement proche.
- Sensibiliser et former les personnels des équipements culturels à l'accueil des personnes en situation d'illettrisme, jeunes et adultes.
- Inciter les organismes de formation et les formateurs bénévoles à utiliser les locaux, équipements et offres de service des équipements culturels (les bibliothèques peuvent être identifiées comme lieu d'apprentissage), notamment en zone rurale.

⁵DUPLEX est une démarche ANLCI pour l'accès de tous aux compétences numériques de base présentée en annexe 5

REMÉDIATION : ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION

Les formations du Conseil régional Centre-Val de Loire sont, grâce aux crédits "PACTE" de l'État, disponibles sur tout le territoire mais encore insuffisamment de personnes en situation d'illettrisme en bénéficiant. Les Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA) proposent des bilans de compétences de base. Dans ce cadre, sur l'ensemble des bilans compétences de base mis en œuvre, 7,7 % des personnes sont identifiées comme en situation d'illettrisme.

La lisibilité de l'offre reste encore à améliorer. Il existe parfois une multitude d'offres sur un territoire donné et les prescripteurs l'appréhendent difficilement dans son ensemble.

Il conviendrait de développer et généraliser un process organisé entre prescripteurs, organismes de formation et CRIA pour permettre un suivi efficace du parcours des personnes orientées. En effet, certaines suivent parfois une formation sans qu'un de leurs accompagnateurs n'en ait connaissance.

En dehors d'une meilleure connaissance de l'offre par les prescripteurs, l'aspect de l'identification des situations d'illettrisme par les agents concernés demande à être (re)travaillé. Tout agent potentiellement en contact avec des personnes en situation d'illettrisme devrait avoir été sensibilisé à cette question (de l'agent d'accueil au conseiller en charge de l'accompagnement).

L'accompagnement pourra également s'appuyer sur le réseau des conseillers numériques qui, pour beaucoup, interviennent en milieu rural. Tous les acteurs de la médiation numérique recevant des financements publics pourraient être sensibilisés à la question de l'illettrisme (dans le cadre de leur formation de base ou continue) et seraient ainsi, en capacité de repérer et orienter

les personnes en situation d'illettrisme. Une sensibilisation des agents France Services pourrait également être envisagée pour démultiplier les lieux et occasions de repérage et d'orientation des personnes en situation d'illettrisme.

Faire évoluer les dispositifs d'accompagnement et de formation

- Mieux communiquer sur l'offre de formation auprès des professionnels de l'accompagnement (conseillers en insertion professionnelle, conseillers en évolution professionnelle, membres du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), travailleurs sociaux, etc.).
- Développer des outils de communication sur le mode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC).
- Systématiser les bilans "compétences de base" mis en œuvre par les CRIA en amont et en aval des parcours de formation aux compétences de base spécifiquement mis en œuvre pour les publics en situation d'illettrisme.
- Faire évoluer l'offre de formation mise en œuvre dans le cadre du Programme Régional de Formation en proposant une offre spécifique et adaptée pour prendre en charge les publics en situation d'illettrisme.
- Mobiliser le réseau des Espaces Libres Savoirs et des CRIA pour améliorer les process mis en œuvre pour accompagner vers la formation les personnes en situation d'illettrisme suite à leur identification.
- Mesurer l'effectivité de l'entrée en formation des publics en situation d'illettrisme.

Professionnalisation des acteurs :

- Former les professionnels à l'utilisation de l'outil numérique de positionnement EVA⁶.
- Poursuivre la professionnalisation des professionnels de l'accompagnement à l'identification des situations d'illettrisme dans le cadre du programme **"ReL.I.I. en Centre-Val de Loire"** - Réseau des centres de ressources, de Lutte contre l'Illettrisme, l'Analphabetisme et l'Illectronisme – mis en œuvre par les CRIA.
- Développer la présence des "Ambassadeurs de la Chaîne des Savoirs"⁷ lors des journées de professionnalisation **"ReL.I.I. en Centre-Val de Loire"**.
- Développer une Offre de formation de formateurs spécifique à la prise en charge des personnes en situation d'illettrisme et intégrant la démarche DUPLEX mise en œuvre par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme.
- Ancrer les actions de formation de formateurs spécifiques à la prise en charge des publics en situation d'illettrisme et mises en œuvre par le réseau des CRIA. Ces formations permettront notamment de prendre en charge les salariés en situation d'illettrisme.

Zoom sur les jeunes

L'enquête régionale mise en œuvre par le GIP ALFA Centre-Val de Loire révèle que l'illettrisme touche 10,8 % des 18-25 ans.

Les dernières données issues des Journées Défense et Citoyenneté nous indiquent que 16 % des jeunes de notre région éprouvent des difficultés de lecture, soit près de 5 000 jeunes en 2022.

Cela doit nous conduire à prendre des mesures efficaces pour éviter que ces jeunes ne se retrouvent sur le chemin de l'exclusion sociale et professionnelle.

Parmi ces jeunes, certains sont encore en cours de formation initiale tandis que d'autres ont quitté le système éducatif.

Pour celles et ceux qui ne sont plus en formation initiale, des mesures d'accompagnement et de remédiation s'imposent. Elles doivent être adaptées aux spécificités de cette population souvent réticente aux apprentissages académiques. Il s'agit avant tout de leur "tendre la main" pour leur proposer un accompagnement sur-mesure.

Pour ces jeunes, population "volatile" par excellence, et qui réagit aux opportunités qui se présentent immédiatement à elle, la pérennité de l'offre est importante. Il leur faut des actions installées à mobiliser selon leurs disponibilités et que les propositions offertes, dans un premier temps, soient motivantes et prétextes à travailler les compétences de base sans être fléchées comme telles, par exemple des actions autour de la culture, qui ne seront pas interprétées comme stigmatisantes.

Nous pouvons nous appuyer sur certaines politiques publiques actuellement développées en région pour proposer des solutions nouvelles en phase avec les situations, besoins et attentes des jeunes en situations d'illettrisme. Le Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ) est ouvert aux jeunes qui ne sont ni étudiants ni en formation. Il leur permet de suivre un programme intensif de 15 à 20h d'activité par semaine et de bénéficier d'une allocation mensuelle (en fonction de leurs ressources et situations).

Le CEJ débute par un diagnostic, où pourrait être réalisé un bilan de compétences de base, et la formation est une des activités possibles à y mettre en œuvre. Le PACTE, quant à lui, offre l'opportunité d'expérimenter des formules nouvelles pour les formations. Ainsi, le Combo parfait développé par le Conseil régional (formation couplée avec le financement du permis de conduire) est une solution attractive pour les jeunes.

⁶ Porté par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, Eva est une plateforme en ligne qui permet de positionner de manière efficace et ludique les compétences de base et les compétences transversales. EVA est présentée en annexe 3.

⁷ La Chaîne des Savoirs est une association regroupant des adultes en situation d'illettrisme qui s'organisent pour aller à la rencontre de ceux qui, comme eux, ont des difficultés avec les savoirs de base. En savoir + www.chainedessavoirs.org

Comment développer les entrées en formation et aider les jeunes à sortir de leur situation d'illettrisme ?

Deux axes de travail ont été arrêtés sur cette question par le groupe de travail thématique : mobiliser les jeunes concernés et faire évoluer les dispositifs d'accompagnement et de formation.

Accompagner et mobiliser les jeunes en situation d'illettrisme :

- Identifier les jeunes en situation d'illettrisme : Proposer la passation d'EVA⁸, (outil de positionnement en ligne) à l'ensemble des jeunes bénéficiaires du Contrat Engagement Jeune.
- Les jeunes identifiés en situation d'illettrisme sont adressés vers le CRIA pour la réalisation d'un bilan Compétences de Base et une prise en charge spécifique associée.
- S'appuyer sur les opportunités offertes par les Journées Défense Citoyenneté pour remobiliser les jeunes identifiés en difficulté de lecture.
- Lors des Journées Défense et Citoyenneté, organiser une permanence de la mission locale de proximité pour accueillir les jeunes non-scolarisés repérés en difficulté de lecture. Cette permanence visera à présenter l'offre de services des Missions Locales et à orienter le jeune vers la mission locale de son territoire.

Zoom sur les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme :

Être illettré n'empêche pas d'avoir un emploi, ni surtout de disposer de véritables compétences professionnelles, recherchées et appréciées en tant que

telles par les employeurs. Pourtant, la maîtrise imparfaite de la communication écrite (et orale) devient de plus en plus un frein à l'emploi du fait des évolutions technologiques et organisationnelles à l'œuvre dans les entreprises et les administrations. Par ailleurs, la recherche d'emploi, comme d'ailleurs toutes les démarches administratives, est rendue plus difficile dès lors qu'on maîtrise insuffisamment les compétences de base.

Si les professionnels qui accompagnent les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA parviennent quelques fois à déceler des situations d'illettrisme chez les personnes dont ils assurent le suivi, c'est souvent compliqué d'aborder le sujet qui reste tabou. Il s'agit alors d'outiller les acteurs tel qu'évoqué précédemment. Il s'agit également de bénéficier d'une offre de formation aux savoirs fondamentaux à proposer aux publics identifiés en situation d'illettrisme.

Identifier et mobiliser les publics demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme

- Inciter les agents de Pôle emploi, de Cap emploi et des services Insertion des Conseils départementaux et leurs opérateurs à proposer la passation d'EVA, (outil de positionnement en ligne) à leurs bénéficiaires susceptibles d'être en situation d'illettrisme.
- Les personnes identifiées en situation d'illettrisme sont adressées vers le CRIA pour la réalisation d'un bilan Compétences de Base et une prise en charge spécifique associée.
- Mobiliser les Centres Communal d'Action Sociale (CCAS) conventionnés qui accompagnent les allocataires du RSA à repérer les personnes en situation d'illettrisme.
- Mobiliser le réseau des Médiateurs du Numérique à repérer les personnes en situation d'illettrisme.



LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

Pour mieux répondre aux besoins des détenus et éviter de nouvelles ruptures dans leur parcours, l'administration pénitentiaire a mis en place un plan d'action contre l'illettrisme dans le cadre d'un partenariat interministériel Éducation nationale et Ministère de la Justice actualisé par la convention du 15 octobre 2019.

Ce partenariat vise, entre autres priorités, "à s'assurer que toutes les personnes détenues maîtrisent la langue française, compétence indispensable pour la réinsertion sociale et professionnelles et l'accès au savoir et à la culture (apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul et de la langue française pour les non-francophones lutte contre l'illettrisme)".

L'Unité Pédagogique Interrégionale (UPI) définit et coordonne les enseignements au sein des Unités Locales d'Enseignement (ULE) implantées au sein de tous les établissements pénitentiaires du ressort de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaire (DISP) de Dijon.

En matière de lutte contre l'illettrisme, les deux administrations coordonnent leurs actions depuis le repérage de l'illettrisme, assuré par l'administration pénitentiaire au moyen d'un test de Compétences Élémentaires en Lecture du Français (CELF), jusqu'à la certification délivrée par le Certificat de Formation Générale (CFG) ou des attestations de compétences adossées aux référentiels l'Éducation nationale.

Dans le domaine de l'apprentissage des compétences de base : savoir lire et compter, des enseignants de l'Éducation nationale assurent les enseignements

dans le cadre de parcours de formation de niveau 1 et 2 adossés au socle commun de connaissances et de compétences et des parcours de formation français langue étrangère ou seconde à destination des personnes détenues non francophones sanctionnés par un Diplôme d'Études en Langue Française (DELF) de niveaux A1 à B2. Priorité est donnée aux détenus qui ne savent pas lire ou compter, ainsi qu'à ceux qui n'ont pas reçu d'instruction élémentaire ou de formation professionnelle.

Afin d'adapter le rythme des apprentissages et des certifications aux temps moyens de détention, notamment en maison d'arrêt, l'Éducation nationale adapte celui des modules de formation et des sessions d'examen en proposant 2 sessions annuelles de CFG et 4 sessions annuelles de DELF.

Par ailleurs, la Région propose des actions de formation, notamment pour faciliter le lien "dedans / dehors" et permettre aux détenus une meilleure insertion professionnelle à l'issue de leur détention. L'UPI est partenaire d'un nombre croissant d'actions de formation proposées par la Région au travers de parcours de formation de niveau CAP sanctionnés par la partie générale des blocs de compétences CAP. L'adaptation et la coordination des calendriers permet là aussi de proposer 3 sessions annuelles de CAP. Les compétences des domaines de l'enseignement général validées dans ce cadre sont communes à tous les CAP et valables à vie".

LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Région collabore avec l'AGEFIPH depuis de nombreuses années en faveur de l'accès aux dispositifs de formations professionnelles et à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ce partenariat a permis une amélioration significative des résultats en termes d'accès aux formations des personnes en situation de handicap mais également de professionnalisation des acteurs du service public régional de l'orientation et de l'insertion.

Pour rendre l'appareil formatif encore plus inclusif, l'AGEFIPH a initié en 2019, en partenariat avec l'État et la Région Centre-Val de Loire, et avec le soutien financier de cette dernière, la mise en place de la Ressource Handicap Formation (RHF) qui vise à renforcer et sécuriser l'accès et le suivi en formation des personnes en situation de handicap, en veillant à ce que les besoins de compensation soient pris en compte. La Ressource Handicap Formation rend service et accompagne tous les acteurs qui, dans le cadre de leurs missions respectives, sont amenés à accompagner les parcours de formation des personnes handicapées, via 3 missions : Appui-Conseil, Professionnalisation des acteurs, Animation Territoriale.

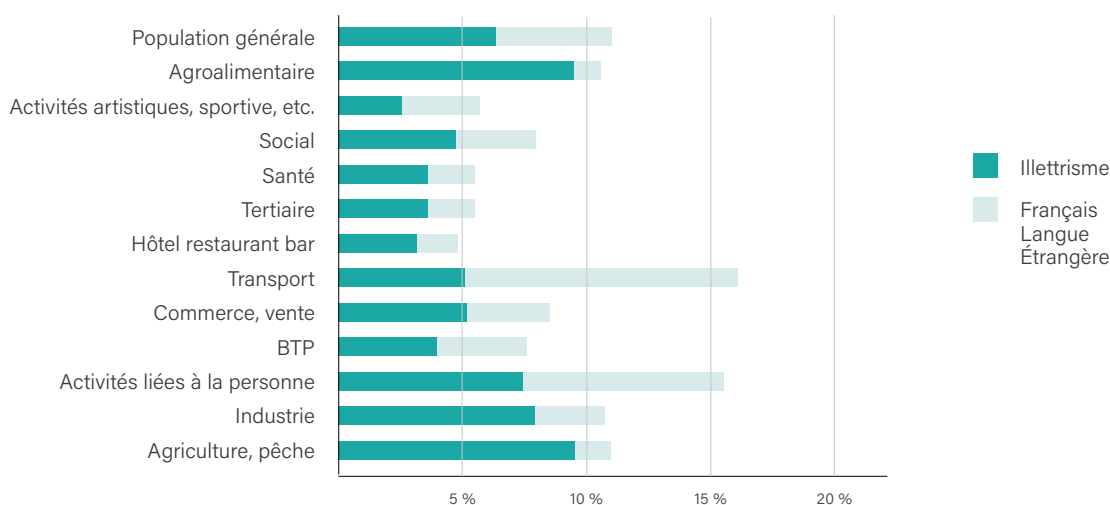
Cette démarche se situe plus globalement dans le cadre d'une politique concertée en faveur de l'emploi et de la formation des personnes handicapées au plan régional et notamment dans le cadre du Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) piloté par l'État et l'AGEFIPH.

Pistes d'actions :

- Mener des actions dans le cadre du PRITH. Par exemple, une action de prévention et de sensibilisation avec l'Éducation nationale en direction des élèves en situation de handicap dans une logique de repérage.
- Développer des ateliers FACile à Lire et à Comprendre (FALC) afin de rendre l'information plus simple et plus claire pour tous les publics dont les Personnes en Situation de Handicap (PSH).
- Former les professionnels dans les organismes de formation et les réseaux d'accompagnement des publics à cette technique et leur permettre aussi de mieux comprendre les différentes typologies de handicap et leur nécessaire compensation.
- Utiliser des méthodes intuitives et de simulation, basées sur des situations concrètes afin de développer l'autonomie.



LES SECTEURS PROFESSIONNELS CONCERNÉS



6

Atlas de l'illettrisme en France - 2022

Zoom sur les salariés en situation d'illettrisme

Les situations d'illettrisme touchent 9% des salariés (des secteurs public et privé).

Les données nationales nous indiquent que 51% des 2,5 millions de personnes en situation d'illettrisme de notre pays, sont en emploi. Les secteurs d'activité les plus impactés par l'illettrisme sont : l'agroalimentaire, l'agriculture et la pêche, le BTP, l'industrie, les services à la personne.

Présentation de la démarche "Identification des coûts cachés de l'illettrisme en entreprise"

En entreprise, il est parfois difficile de repérer les personnes en situation d'illettrisme et d'aborder le sujet, tant celui-ci reste tabou. Cela induit bien souvent, l'utilisation de stratégies de contournement ou des phénomènes de "fuite". Cela a pour conséquence de les freiner dans l'acquisition de nouvelles ressources,

en refusant par exemple d'entrer en formation.

Or, l'illettrisme a un vrai coût économique pour l'entreprise : surcoûts liés aux régulations d'erreurs, à l'absentéisme, aux turn-overs, etc. L'illettrisme représente également un coût social avec une appréhension aux changements ou un climat social dégradé lié à l'incapacité de certains salariés de comprendre les informations adressées par l'entreprise ou par les syndicats. Par ailleurs, les situations d'illettrisme influent sur l'image des entreprises qui y sont confrontées : qualité du service rendu, personnels en place régulièrement en surcharge de travail et sentiment de non-action dominant.

Face à ces constats, Pascal MOULETTE, Enseignant-Chercheur à l'Université Lyon 2 a développé une démarche pour donner des clés aux responsables d'entreprises pour mieux détecter les situations d'illettrisme ou d'illectronisme à partir de leurs signaux faibles.

Il propose ainsi d'éclairer les décideurs sur les impacts financiers, économiques et

sociaux de ces situations sur leur performance, et les aider à mieux agir par des dispositifs et moyens adaptés.

Cette méthode permet de proposer aux entreprises :

- Un diagnostic des coûts cachés de l'illettrisme,
- Des bilans de compétences de base pour leurs salariés,
- Une ingénierie financière et pédagogique pour former leurs salariés en situation d'illettrisme.

En Centre-Val de Loire, le Plan Régional de Lutte contre l'illettrisme s'attachera à sensibiliser, mobiliser et accompagner les entreprises et :

- Déployer la démarche "Identification des coûts cachés de l'illettrisme" en s'appuyant sur le réseau des CRIA et en mobilisant les partenaires sociaux, les OPérateurs de COmpétences (OPCO) les réseaux consulaires, les fédérations ou clubs d'entreprises tels que le réseau de Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), etc.
- Valoriser un retour d'expériences des entreprises impliquées dans l'expérimentation "Identification des coûts cachés de l'illettrisme" mise en œuvre en partenariat avec l'OPCO2I, l'ANLCI, les CRIA, la DREETS et la Région Centre-Val de Loire (voir encadré "Bonne Pratique").
- Accompagner la professionnalisation des conseillers OPCO sur la thématique de l'illettrisme :
 - Comment sensibiliser les entreprises, comment aborder la question de l'illettrisme en entreprise, comment identifier les situations d'illettrisme en entreprise, comment former les salariés concernés ?

- Comment utiliser des opportunités comme l'entretien professionnel ou le numérique pour amener les salariés à se former ?

- Comment encourager les certifications CléA des salariés ?

• Communiquer sur l'outil EVAGILL⁹ conçu par l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme à destination de chefs d'entreprise, responsables des ressources humaines et experts-comptables, souvent personnes ressources pour les TPE PME.

• Réaliser un inventaire régional des aides et financements disponibles pour aider les entreprises à former leurs salariés. Notons que malgré des difficultés de recrutement dans certains secteurs comme l'aide à domicile, les entreprises se mobilisent difficilement sur la formation de leurs salariés aux compétences de base. Certaines commencent cependant à recruter des salariés en difficultés avec les compétences de base et à les former en amont de leurs prises de poste.

BONNE PRATIQUE

La Région Centre-Val de Loire accompagne l'expérimentation menée avec l'OPCO2I mise en œuvre dans le cadre de la démarche de Prestation de Conseil en Ressources Humaines – financée (PCRH) par la DREETS Centre-Val de Loire.

L'OPCO2I repère et mobilise les entreprises pour intégrer la démarche. La DREETS finance le diagnostic des entreprises "Identification des coûts cachés de l'illettrisme en entreprise". La Région finance les bilans Compétences de Base réalisés par les CRIA et mobilise les Visas Libres Savoirs pour la formation des salariés repérés en situation d'illettrisme.

⁹ EV@GILL, un outil de diagnostic des situations d'illettrisme en milieu professionnel – voir en annexe 6

MAILLAGE TERRITORIAL ET COOPÉRATION DES ACTEURS

Les personnes en situation d'illettrisme sont fortement sur-représentées dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) : elles sont 17,1% dans ces quartiers, contre 10,3% dans l'ensemble de la population régionale. Dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), le taux d'illettrisme y est supérieur à la moyenne régionale de 2,6 points, atteignant 12,9%.

Accéder à une formation est le meilleur moyen pour sortir de l'illettrisme. Il s'agit alors de proposer une offre d'accompagnement qui maille l'ensemble du territoire régional.

Dès lors, il s'agit de mieux prévenir et prendre en compte les situations d'illettrisme dans les territoires ruraux et les territoires couverts par la politique de la ville.

Repérer, évaluer le niveau d'illettrisme et orienter les personnes dans les territoires

Le repérage des personnes en situation d'illettrisme est une nouvelle fois primordial. Dès lors, il s'agit de fédérer un nombre d'acteurs importants et issus de multiples institutions autour de cette problématique.

Il est question, par exemple des agents des conseils départementaux en charge du suivi des bénéficiaires du RSA, des agents des bibliothèques et des réseaux de lecture publique, des médiateurs numériques, des travailleurs sociaux intervenant en QPV, etc.

Ces personnes doivent disposer d'outils, d'actions de professionnalisation pour repérer les personnes en situation d'illettrisme, pour oser en échanger avec elles

et pour les accompagner vers le "bon" professionnel qui saura les prendre en charge via une action de formation.

En Centre-Val de Loire, le Plan Régional de Lutte contre l'illettrisme s'attachera à sensibiliser, mobiliser et accompagner les réseaux d'acteurs par :

- La poursuite du projet "ReL.I.I. en Centre-Val de Loire" (Réseau des centres de ressources, de Lutte contre l'illettrisme, l'Analphabétisme et l'Illectronisme en Région Centre-Val de Loire). Pour rappel, ce projet mis en œuvre par le réseau des CRIA de notre région vise à professionnaliser, outiller et accompagner les acteurs de la chaîne "orientation-formation-emploi-insertion" sur la thématique de l'illettrisme et l'illectronisme. A titre d'exemple, pour l'année 2023, le réseau des CRIA propose 35 sessions de sensibilisation et professionnalisation offrant 410 places de formation.
- Intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les partenariats entre la Région Centre-Val de Loire et les acteurs de la Politique de la Ville et entre la Région et les Conseils Départementaux pour inciter à la formation des personnels concernés.
- Sensibiliser les acteurs du Hub-lo¹⁰ pour inciter à la formation des médiateurs numériques.
- Sensibiliser les maires des communes à l'occasion de réunions des associations départementales des maires.

¹⁰ Le Hub territorial d'inclusion numérique s'inscrit dans la poursuite du projet "Numérique pour tous en Centre-Val de Loire". Il a vocation à favoriser l'interconnaissance et les liens entre acteurs de la médiation numérique sur les territoires de la région, en privilégiant l'échelle des bassins de vie. Il vise également à promouvoir et à accompagner la mise en place de dispositifs sur le terrain, ainsi qu'à articuler l'offre de formation à destination des professionnels en contact du public sur des questions de médiation numérique.

- S'appuyer sur les temps forts - que représentent chaque année en septembre les Journées Nationales d'Actions contre l'Illettrisme (JNAI) pour communiquer sur la question de l'illettrisme et promouvoir les solutions proposées en région.

- Mener une expérimentation territoriale de co-construction du "parcours idéal" pour les personnes en situation d'illettrisme. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des membres du SPRO, le CRIA du département concerné et Pôle emploi, comme acteur pivot. Cette expérimentation pourra être mise en œuvre dans le cadre de la Coopérative des Solutions¹¹ de l'ANLCI.

- Modéliser, avec des Missions Locales volontaires, un parcours de formation long à partir de l'offre de formation aux compétences de base déployée dans le cadre du Programme Régional de formation (une formation RAN/illettrisme, un ou plusieurs visas 3 en 1, etc.). Pour rendre attractive cette offre de formation pour les jeunes, il s'agira de l'inscrire dans un projet lié à la culture ou au sport.

Encourager la diversité des réponses dans les territoires ruraux et inciter les organismes de formation à déployer leurs activités au plus près des besoins.

En Centre-Val de Loire, le Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme s'attachera à développer une offre dans les territoires ruraux par :

- Le développement des permanences des CRIA en zones rurales. Le projet "ReL.I.I. en Centre-Val de Loire" permettra aux CRIA d'augmenter le nombre de bilans "Compétences de base" réalisés spécifiquement à destination des publics en situation d'illettrisme.

- La mise en œuvre d'expérimentations

pour mailler les territoires ruraux.

- Un dispositif itinérant : Le CRIA 41 expérimente une démarche d'accompagnement itinérant spécifiquement adaptée aux territoires ruraux par la mise en circulation d'un camion aménagé qui sillonnera les routes du Loir-et-Cher pour proposer des bilans de compétences de base et des ateliers de remédiation.

- Adaptation de l'offre de formation : permettre aux organismes de formation prestataires du Programme Régional de Formation d'organiser des mini-groupes de formation (quatre personnes au minimum).

- Tiers-lieux de Compétences : pour les tiers-lieux situés en zone rurale, prévoir systématiquement une offre de formation aux compétences de base.

- Une salle pour ma formation : les organismes de formation ont parfois des difficultés à trouver une salle de formation accessible dans les territoires ruraux. Pour proposer une offre en proximité, il conviendra d'accompagner les organismes de formation pour mettre en œuvre des partenariats locaux (avec les mairies ou avec le réseau des bibliothèques départementales par exemple) pour disposer de locaux de formation.

- La promotion de l'offre de mobilité solidaire : la Région Centre-Val de Loire développe des dispositifs de mobilité solidaire mobilisables par les personnes en formation. Dans le cadre du Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme, une attention sera portée à la promotion de ces dispositifs. En effet, il est nécessaire que les opérateurs en mobilité solidaire impliqués fassent mieux connaître leurs offres de services, comme le conseil en mobilité par exemple, auprès des acteurs de la formation notamment. Les actions proposées permettront aux bénéficiaires de travailler sur "le savoir et le pouvoir bouger". Il pourra être proposé la réalisation d'une cartographie de l'existant à destination des professionnels en charge de l'accompagnement des personnes.

¹¹ Présentation de la Coopérative des Solutions en annexe 9

- Des solutions de "déplacement à la demande" pourront être expérimentées pour permettre aux personnes en situation d'illettrisme de suivre régulièrement une formation.
- Élaborer une cartographie interactive pour répertorier les actions de formation disponibles sur un territoire tout en rendant l'offre plus lisible pour tous.

Mieux prévenir et lutter contre l'illettrisme dans les territoires politique de la ville, en renforçant la complémentarité des actions et des intervenants.

En Centre-Val de Loire, le Plan Régional de Lutte contre l'illettrisme s'attachera à renforcer les actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit alors de :

- Fédérer les énergies des partenaires intervenant dans le cadre de la politique de la ville pour proposer des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme en complémentarité d'interventions.
- Promouvoir l'offre de formation mise en œuvre par la Région Centre-Val de Loire avec "Villes au Carré" et des acteurs de la politique de la ville.
- Inciter les partenaires et organismes de formation à mettre en œuvre des actions expérimentales pour développer une offre à destination des publics en situation d'illettrisme et résidant en QPV.
- Mobiliser la "Coopérative des Solutions"¹² en partenariat avec l'ANLCI à destination de quelques QPV volontaires : l'objectif est de créer et installer des solutions collectives qui répondent à l'enjeu du repérage et de l'accompagnement des personnes vers et dans les

formations aux compétences de base. Il s'agit de transformer la réalité pour que les personnes confrontées à l'illettrisme trouvent une réponse à leurs difficultés.

- Former et accompagner de manière spécifique les acteurs de l'Éducation nationale exerçant dans les quartiers politique de la ville et les réseaux d'éducation prioritaire pour favoriser l'apprentissage des savoirs fondamentaux chez tous les élèves.
- Intégrer la thématique de prévention et de lutte contre l'illettrisme dans le cadre de la future contractualisation "politique de la ville".
- S'appuyer sur les sept cités éducatives et les trois cités de l'emploi (18, 28 et 37) labellisées et les alliances éducatives locales (PRE, OEPRE, centres sociaux...).
- Nourrir, via des diagnostics territoriaux, les orientations des futurs contrats ville "engagements des quartiers 2030", 1^{er} janvier 2024.



¹² ????????

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU PLAN

Les partenaires, affirment, par ce Plan régional, leur volonté de mettre leurs efforts en commun pour réduire significativement l'illettrisme en région Centre-Val de Loire et s'engagent à concourir aux objectifs énoncés ci-avant dans le cadre de leurs compétences et politiques respectives.

Sophie BROCAS



Préfète de la région Centre-Val de Loire,
Préfète du Loiret

Gilles HALBOUT



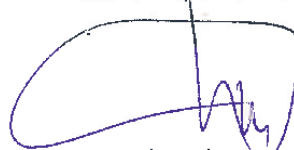
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
chancelier des universités

Éric FRAIPONT



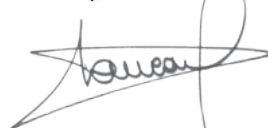
Vice-Président du CREFOP
Centre-Val de Loire

Patrick UGARTE



Vice-Président du CREFOP
Centre-Val de Loire

François BONNEAU



Président de la Région
Centre-Val de Loire

Annexe 1 - Synthèse de l'enquête "Illettrisme en Centre-Val de Loire"

ENQUÊTE SUR
**L'ILLETTRISME
ET L'ILLECTRONISME**
en région Centre-Val de Loire



JUIN 2023

L'ÉDITO

L'ESSENTIEL

La Région Centre-Val de Loire a confié au GIP ALFA CENTRE-VAL DE LOIRE la mission de mener une enquête sur son territoire pour mesurer, pour la première fois, le taux d'illettrisme et d'illectronisme de ses habitants. Jusqu'à présent, les données régionales pour mesurer l'illettrisme et l'illectronisme n'étaient pas disponibles, faute d'études menées à l'échelle du territoire.⁽¹⁾

Souvent invisibles, l'illettrisme et l'illectronisme sont pourtant des difficultés majeures qui touchent plus de personnes qu'on ne le croit. Dans ce contexte, il apparaît comme essentiel de mieux comprendre la réalité des personnes concernées, de trouver des solutions et de mieux appréhender les enjeux liés à leur formation.

Cette enquête, commanditée par la Région Centre-Val de Loire, avec le soutien de l'État, a été financée dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences. Elle a été réalisée dans le cadre d'un partenariat technique avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) et l'Union Régionale des Centres de Ressources Illettrisme Analphabétisme Centre-Val de Loire (URCRIAC).

Au niveau méthodologique, elle a consisté à mener des entretiens en face-à-face durant 45 minutes auprès de 1675 personnes âgées de 18 à 65 ans résidant en Centre-Val de Loire en 2022. Ce document a pour objectif d'outiller les politiques publiques de lutte contre l'illettrisme en Centre-Val de Loire. Il donne à voir les chiffres-clés régionaux en matière d'illettrisme et d'illectronisme.

Illettrisme

- **1 personne sur 10 est touchée par l'illettrisme en Centre-Val de Loire chez les 18 à 65 ans**
- **17% des personnes** en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sont concernées
- **Les employés ou les ouvriers** sont les plus touchés par l'illettrisme
- **Les hommes** sont plus touchés que les femmes (11,8% contre 8,9%)
- Les situations d'illettrisme touchent **9% des salariés et 13% des demandeurs d'emploi**

Illectronisme

- **14% des habitants de 18 à 65 ans en Centre-Val de Loire éprouvent des difficultés à utiliser les outils numériques**
- **6% des 18 à 65 ans** sont en situation d'illectronisme
- Les situations d'illectronisme sont souvent liées à **l'âge et à la situation géographique**
- **L'âge est déterminant** : plus de la moitié des personnes en situation d'illectronisme ont entre 56-65 ans
- **20% des retraités** sont en situation d'illectronisme
- **Près de la moitié** des personnes en situation d'illectronisme résident dans une commune de moins de 2 000 habitants

1. LE VISAGE DE L'ILLETTRISME EN CENTRE-VAL DE LOIRE



1 PERSONNE SUR 10⁽²⁾

parmi la population âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme en Centre-Val de Loire.

→ Cela représente environ **152 000 personnes**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

On parle d'**illettrisme** pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

Attention : à ne pas confondre avec l'analphabétisme et la non-maîtrise de la langue française comme langue étrangère.

25%

des personnes en situation d'illettrisme ont de fortes difficultés en numératie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

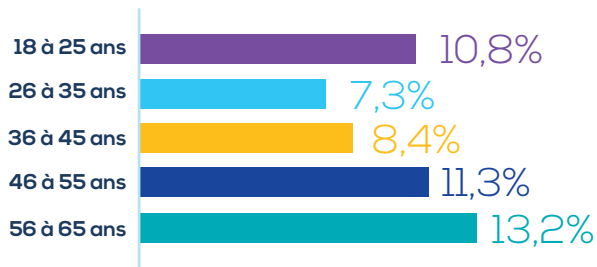
La **numératie** est la capacité à utiliser, appliquer, interpréter et communiquer des informations et des idées mathématiques.

⁽¹⁾ L'enquête IVQ de l'INSEE, datant de 2011, est réalisée uniquement au niveau national, il n'existe pas d'historique régional.

⁽²⁾ À titre de comparaison, le taux d'illettrisme, au niveau national était de 7%, de 11% dans la région des Hauts-de-France et de 5% en Île-de-France en 2011. Données issues de l'enquête IVQ 2011-2012 exploitée par l'ANLCI.

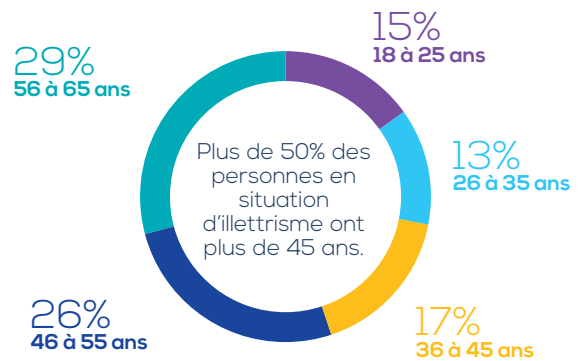
ILLETTRISME ET ÂGE

Taux d'illettrisme par groupe d'âge



À partir de 26 ans, le taux d'illettrisme dans la population augmente de manière croissante avec l'âge.

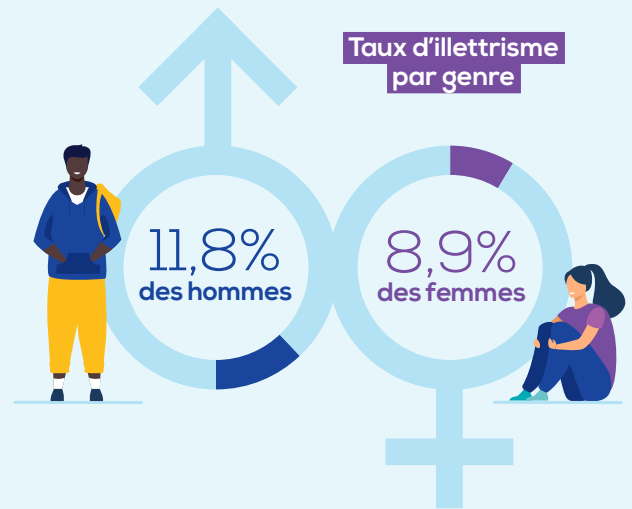
Répartition des personnes en situation d'illettrisme par groupe d'âge



ILLETTRISME ET GENRE

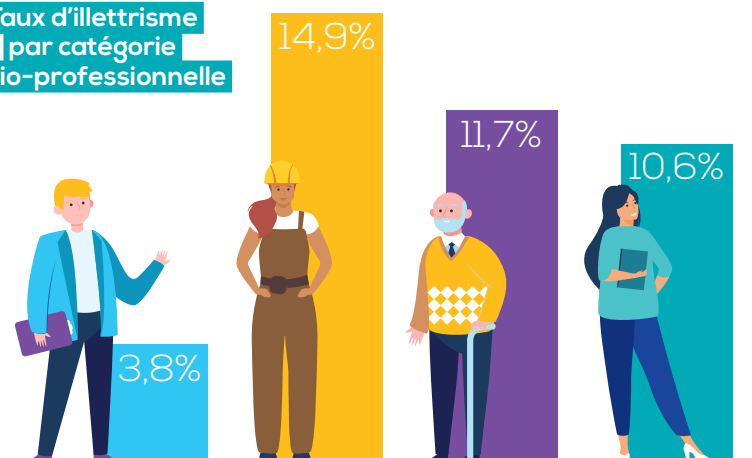


Répartition des personnes en situation d'illettrisme par genre



ILLETTRISME ET TRAVAIL

Taux d'illettrisme par catégorie socio-professionnelle



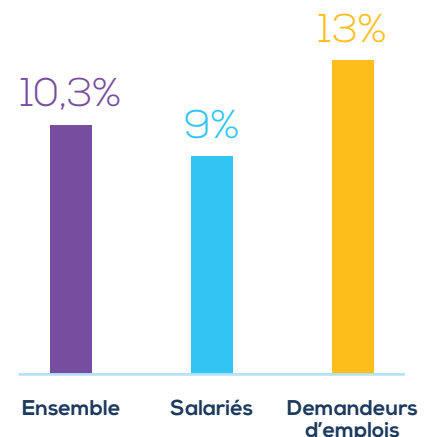
- CSP+**
- Agriculteurs
 - Artisans
 - Commerçants
 - Chefs d'entreprises
 - Cadres
 - Professions libérales
 - Professions intermédiaires et supérieures

- CSP-**
- Employés
 - Ouvriers

Les personnes en recherche d'emploi ayant déjà travaillé sont classées dans leur ancienne profession

- Autres**
- Étudiants
 - Parents au foyer
 - Personnes en incapacité de travailler
 - Personnes n'ayant jamais travaillé
 - Personnes ne travaillant plus mais n'étant ni au chômage ni en retraite

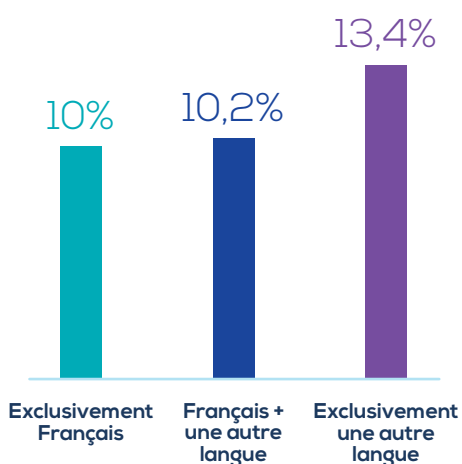
Taux d'illettrisme et situation de travail



Les situations d'illettrisme touchent 9% des salariés (du public et du privé) et 13% des demandeurs d'emploi.

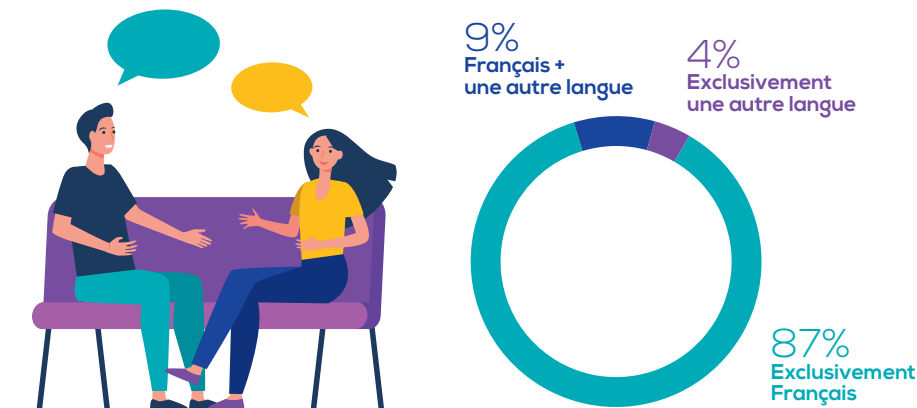
ILLETTRISME ET LANGUES

Taux d'illettrisme en fonction de la langue parlée au domicile



L'illettrisme est davantage présent dans les foyers où aucune des langues parlées n'est le français.

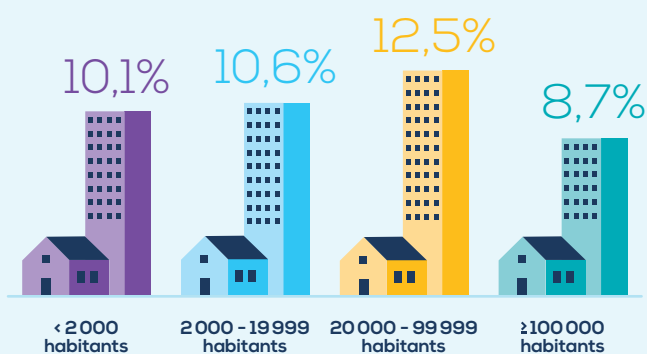
Répartition des personnes en situation d'illettrisme par langue parlée au domicile



Les personnes n'ayant pas le français comme langue maternelle exclusivement représentent 13% des personnes en situation d'illettrisme.

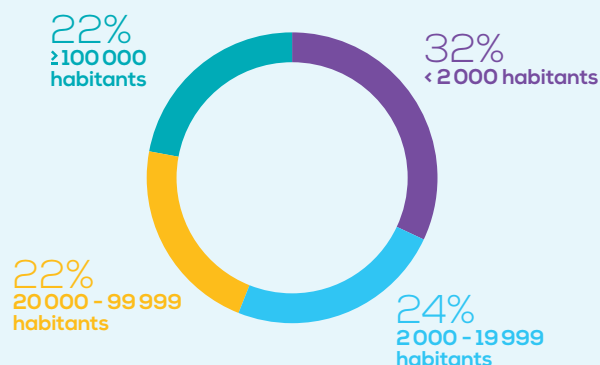
ILLETTRISME ET TERRITOIRES

Taux d'illettrisme en fonction de la taille de la commune



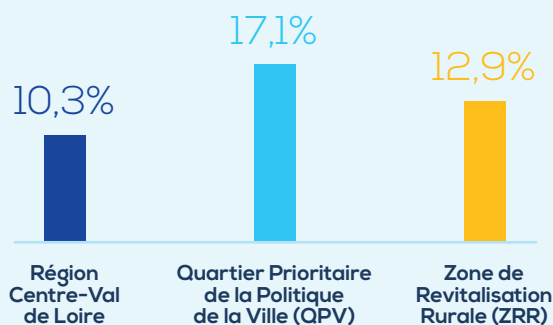
L'illettrisme est moins présent dans les grandes communes de plus de 100 000 habitants dans lesquelles 8,7% des habitants de 18 à 65 ans sont en situation d'illettrisme.

Répartition des personnes en situation d'illettrisme par taille de la commune



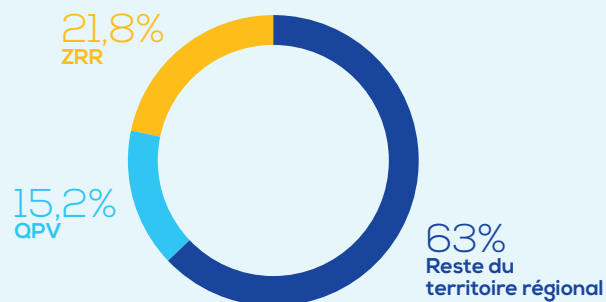
Plus de 50% des personnes en situation d'illettrisme vivent dans des zones faiblement peuplées (commune de moins de 20 000 habitants).

Taux d'illettrisme dans les QPV et dans les ZRR



Les personnes en situation d'illettrisme sont fortement sur-représentées parmi les QPV : elles sont 17,1% dans ces quartiers, contre 10,3% dans l'ensemble de la population régionale.

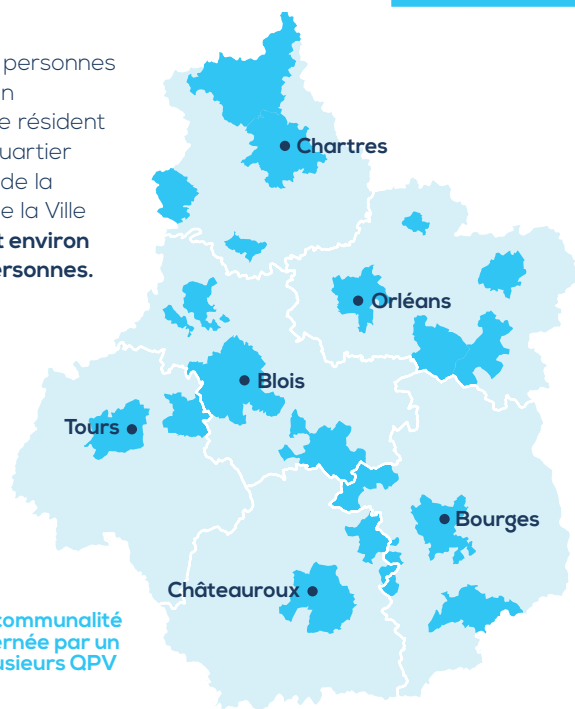
Répartition des personnes en situation d'illettrisme selon le type de territoire



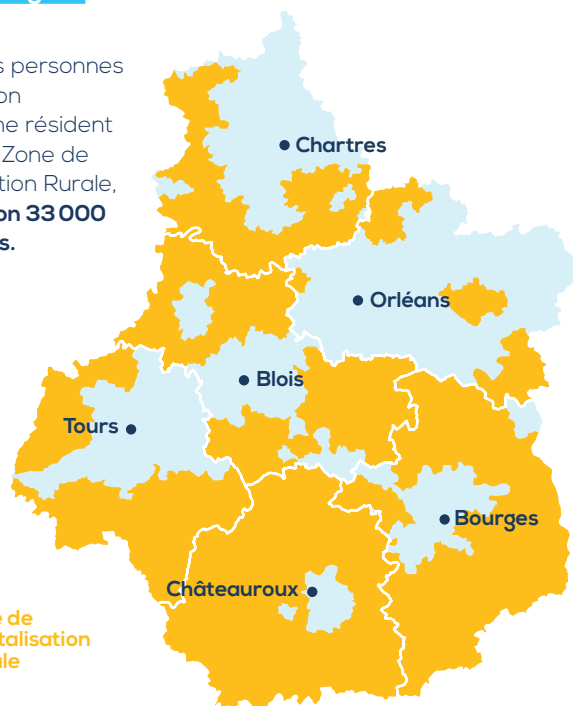
Avec des taux d'illettrisme plus élevés que la moyenne régionale, les QPV et les ZRR ne représentent respectivement que 15,2% et 21,8% des personnes en situation d'illettrisme.

Les QPV et les ZRR sur la région

15,2% des personnes en situation d'illettrisme résident dans un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), **soit environ 23 000 personnes.**



21,8% des personnes en situation d'illettrisme résident dans une Zone de Revitalisation Rurale, **soit environ 33 000 personnes.**



● Intercommunalité concernée par un ou plusieurs QPV

● Zone de Revitalisation Rurale

2. LE VISAGE DE L'ILLECTRONISME EN CENTRE-VAL DE LOIRE



14%

de la population âgée de 18 à 65 ans en Centre-Val de Loire ont de **fortes difficultés dans les usages numériques** (niveau 1 et niveau 0).

6% sont en situation d'illectronisme (niveau 0).
→ Cela représente environ 92 000 personnes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le terme illectronisme est né du concept d'illettrisme dans le domaine de l'électronique et du numérique. On parle d'**illectronisme**, ou d'illettrisme numérique, lorsqu'une personne dispose de compétences insuffisantes pour être autonome dans sa vie quotidienne.

POUR BIEN COMPRENDRE

Pour cette enquête, les personnes ont été évaluées sur trois domaines de compétences : la recherche d'informations, la communication, la résolution de problèmes. Les compétences sont évaluées au travers d'exercices pratiques (novateur par rapport à la méthodologie Eurostat⁽¹⁾) et de questions déclaratives. Chaque compétence est notée entre 0 (aucune compétence), 1 (compétence basique) ou 2 (compétence à consolider).

Le non-usage d'internet dans l'année implique la note 0 dans chaque domaine de compétences.

Les personnes obtenant la note de 0 dans chacun des 3 domaines sont considérées en situation d'illectronisme.

Puis une classification est faite sur différents niveaux de l'illectronisme. Voici quelques exemples :

- **Niveau 0** (en situation d'illectronisme) : aucune maîtrise dans l'utilisation d'un smartphone ou d'un ordinateur, pas d'utilisation d'internet dans l'année
 - **Niveau 1** (faible) : capacité à envoyer et recevoir des e-mails, des SMS, ou téléphoner via internet et à effectuer des recherches simples (informations sur des produits et services)
 - **Niveau 2** (basique) : capacité à réaliser des démarches administratives simples. Les techniques numériques plus complexes ne sont pas maîtrisées (télécharger une pièce jointe en ligne, télécharger un timbre fiscal, renouveler sa pièce d'identité, naviguer sur plusieurs fenêtres en simultanément...)
 - **Niveau 3** (avancé) : autonomie dans l'utilisation du numérique
- Les niveaux 0 et 1 regroupent les personnes rencontrant des difficultés de maîtrise des outils numériques.*

⁽¹⁾ La méthode utilisée est innovante : elle comporte une partie pratique incluant des tests effectués sur smartphone. Cette différence la distingue des enquêtes précédentes menées à l'échelle nationale. La comparaison avec les résultats de ces autres enquêtes sur l'illectronisme n'est donc pas toujours possible.

TAUX D'ÉQUIPEMENTS ET USAGES SUR LA RÉGION



des enquêtés possèdent une **connexion internet à domicile**



des répondants ont utilisé internet **au cours des 12 derniers mois**



des enquêtés possèdent **au moins un des trois appareils** à leur domicile :

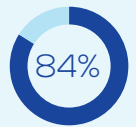
- **84%** possèdent un PC
- **93%** des répondants possèdent un smartphone
- **46%** une tablette tactile



UTILISATION D'INTERNET



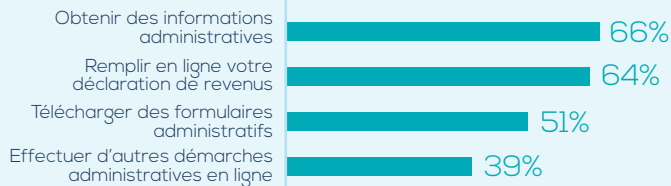
des personnes n'ayant pas utilisé internet dans les 12 derniers mois estiment qu'internet est trop compliqué à utiliser



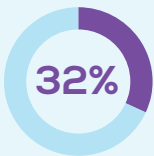
des répondants ont déjà effectué une commande ou achat en ligne



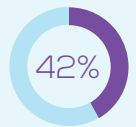
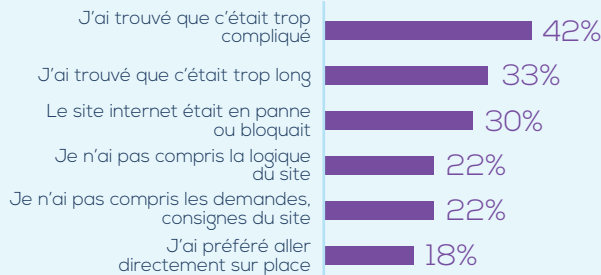
des répondants ont utilisé internet pour contacter une administration ou service public



des répondants ont demandé de l'aide (auprès d'un proche) pour effectuer une démarche administrative sur internet



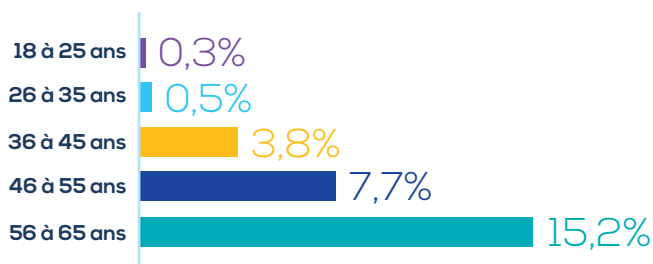
des répondants ont déjà renoncé ou abandonné une démarche (impôt, caf, mairie, ...) via internet



des répondants trouvent que les démarches sur internet sont trop compliquées

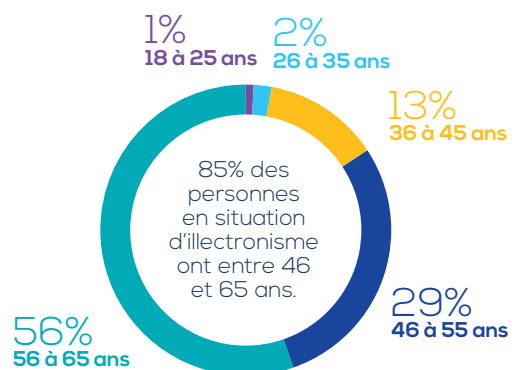
ILLETRONISME ET ÂGE

Taux d'illectronisme par groupe d'âge



L'âge est déterminant : l'illectronisme augmente de manière croissante avec l'âge. Les 56-65 ans représentent plus de la moitié des personnes en situation d'illectronisme en région Centre-Val-de-Loire.

Répartition des personnes en situation d'illectronisme par groupe d'âge

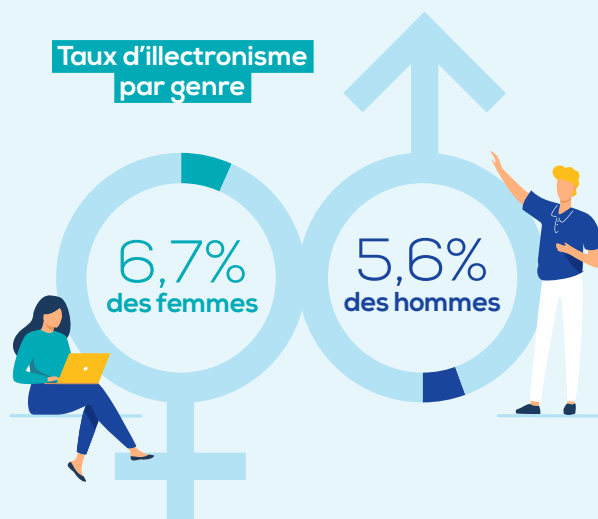


ILLECTRONISME ET GENRE



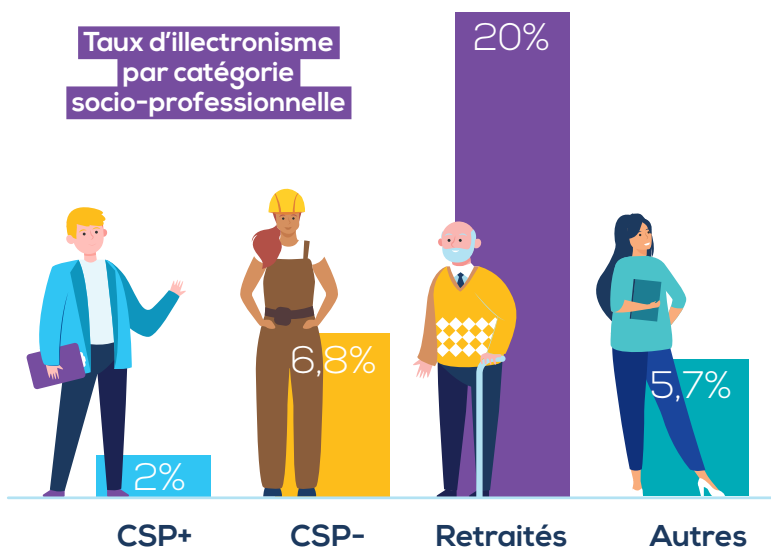
Répartition des personnes en situation d'illectronisme par genre

45% sont des hommes **55%** sont des femmes

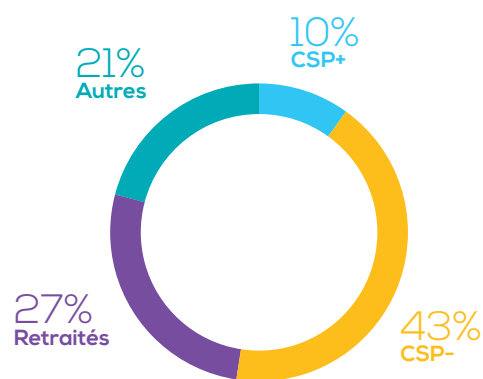


ILLECTRONISME ET TRAVAIL

Taux d'illectronisme par catégorie socio-professionnelle



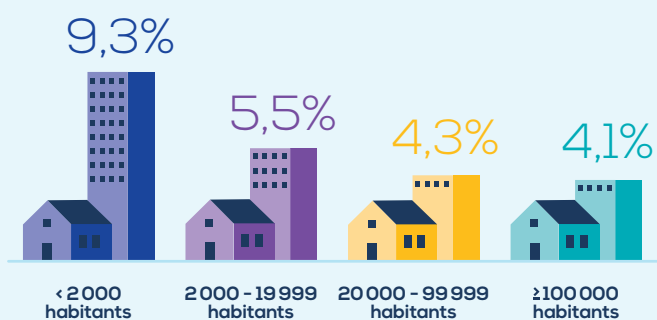
Répartition des personnes en situation d'illectronisme par catégorie socio-professionnelle



Les personnes en situation d'illectronisme appartiennent principalement aux catégories socio-professionnelles d'agents d'exécution (CSP-) ou sont retraités.

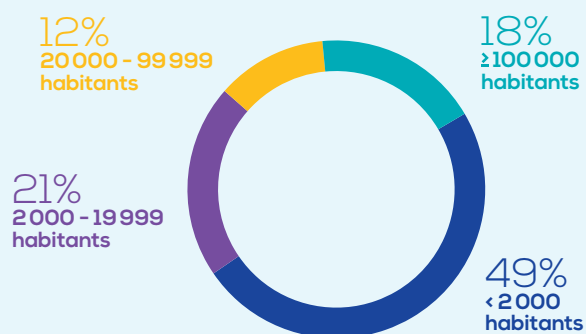
ILLECTRONISME ET TERRITOIRES

Taux d'illectronisme en fonction de la taille de la commune



L'illectronisme est plus présent dans les communes de moins de 2000 habitants dans lesquelles 9,3% des habitants de 18 à 65 ans sont en situation d'illectronisme.

Répartition des personnes en situation d'illectronisme par taille de la commune



Près de la moitié des personnes en situation d'illectronisme habitent dans des communes de moins de 2000 habitants.

LIEN ENTRE ILLECTRONISME ET ILLETTRISME EN CENTRE-VAL DE LOIRE



39%

des personnes en situation d'illectronisme sont également en situation d'illettrisme alors que seules 24% des personnes en situation d'illettrisme sont également en situation d'illectronisme

FORMATIONS



des répondants ont estimé avoir besoin d'une formation



d'entre eux estiment avoir besoin d'une formation en compétences numériques et 82% parmi eux seraient prêts à la suivre



estiment avoir besoin d'une formation pour apprendre à mieux écrire ou mieux calculer et 70% de ces personnes seraient prêts à la suivre

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Champ et méthode de l'enquête

Cette enquête menée par le GIP ALFA CENTRE cible spécifiquement les individus habitant en région Centre-Val-de-Loire âgés de 18 à 65 ans. Pour les calculs des taux d'illectronisme et d'illectronisme, seuls les individus ayant réalisé leur scolarité en France ont été retenus.

1675 personnes ont été enquêtées sur le second semestre 2022 dans la région Centre-Val-de-Loire, dont 74 non scolarisées en France et qui ne sont donc pas prises en compte dans les calculs. L'échantillon a été construit selon la méthode des quotas afin de respecter la structure des habitants de la région Centre-Val de Loire âgés de 18 à 65 ans telle que fournie par les données INSEE 2021.

Illettrisme

Le taux d'illettrisme est mesuré selon la méthode classique ANLCI utilisée par l'INSEE historiquement.

Cette méthode permet de maintenir une continuité avec l'enquête « Information et Vie Quotidienne » réalisée en 2011/2012 par l'INSEE en partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme. Cette enquête a permis d'établir le taux d'illettrisme chez les personnes âgées de 18 à 65 ans dans plusieurs régions françaises.

Dans cette enquête, des modules spécifiques ont été mis en place, dont le module ANLCI. Ils proposent un certain nombre d'épreuves réalisées au domicile des enquêtés qui permettent d'évaluer leurs compétences en lecture, en production d'écrits, en calcul et en compréhension orale. Les situations présentées dans ces épreuves sont inspirées de situations courantes de la vie quotidienne comme lire un programme de télévision, comprendre une ordonnance ou écrire une liste de courses.

Illectronisme

L'enquête sur l'illectronisme respecte la méthodologie d'Eurostat et a été complétée par une partie « évaluation des usages » via des cas pratiques. Eurostat définit son taux d'illectronisme en se basant uniquement sur les déclarations des enquêtés. Pour l'enquête régionale, le GIP Alfa Centre-Val de Loire s'est appuyé sur des exercices pratiques réalisés en face-à-face. En cela, la méthodologie de cette enquête diverge avec celles d'Eurostat et de l'INSEE.

Le degré de maîtrise des enquêtés a ainsi été évalué au travers d'exercices permettant de les situer dans trois domaines de compétences : la recherche d'informations, la communication et la résolution de problèmes.

Chaque compétence est notée de 0 à 2 ; 0 étant attribué en cas de non-maîtrise de la compétence.

Les personnes qui n'ont pas utilisé internet dans l'année en cours obtiennent le score de 0 et ce, pour les 3 compétences. Les personnes qui ont obtenu le score de 0 dans chacun des 3 domaines de compétences sont considérées en situation d'illectronisme.

À titre indicatif, l'INSEE Centre-Val de Loire a publié une étude à la fin de l'année 2022 qui estimait le taux d'illectronisme à 19% dans la région.

Cette étude n'utilisait pas la même méthode statistique que celle utilisée dans la présente enquête (méthode des petits domaines à partir de l'étude IVO), et ne portait pas sur les mêmes tranches d'âge (15 ans et plus pour l'étude INSEE ; 18-65 ans pour notre enquête). Les résultats de ces deux enquêtes ne sont donc pas comparables.



Haut-commissaire aux compétences



INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

Projet cofinancé dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences

Directeur de la publication : Christophe Ussellio La Verna - Responsable de la rédaction : Amandine Formont - Rédacteur : Ompressath Madivanane
Réalisation des enquêtes : CDA France - Traitement et analyse : Socio Data Management - Conception graphique : La Fabrique de Com - Imprimeur : Prevost BBV
Dépôt légal : Mai 2023 - Date de parution : Juin 2023 - N° ISBN : 978-2-9541186-3-5

Annexe 2 - Partenaires ayant contribué aux travaux d'élaboration du plan régional

AFDAS - Assurance Formation Des Activités du Spectacle	Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire
AGEFIPH - Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Centre Val de Loire
ANLCI - Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme	Fédération des Entreprises d'Insertion Centre-Val de Loire
ARML - Association Régionale des Missions Locales	MEDEF Centre-Val de Loire - Mouvement des entreprises de France Centre-Val de Loire
CICLIC - Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique	Médiathèque du Cher
Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Mission locale du Blaisois
Conseil départemental de l'Indre	Mission locale de Chartres
Conseil départemental du Loir-et-Cher	Mission locale de Loches
Conseil départemental du Loiret	Mission locale du Romorantinais
Conseil régional Centre Val de Loire	OCAPIAT - Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires
Centre du Service National d'Orléans	OPCOMMERCE - Opérateur de compétences du commerce
CRIA 18 - Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme du Cher	Pôle emploi (Direction Régionale Centre Val de Loire - Direction Départementale du Cher, Direction Départementale de l'Indre, Direction Départementale d'Indre-et-Loire, Direction Départementale du Loir-et-Cher, Direction Départementale du Loiret)
CRIA 28 - Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme d'Eure-et-Loir	Préfecture d'Eure-et-Loir
CRIA 36 - Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme de l'Indre	Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
CRIA 37 - Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme d'Indre-et-Loire	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire
CRIA 41 - Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme du Loir-et-Cher	UNIFORMATION - Opérateur de compétences Cohésion sociale
CRIA 45 - Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme du Loiret	URCRIA - Union Régionale des Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme Centre-Val de Loire
Direction Départementale de la Lecture Publique d'Indre-et-Loire	
Direction Départementale de la Lecture Publique du Loir-et-Cher	
Direction des Services de la Médiathèque Départementale du Loiret	

Annexe 3 - Note d'information de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – Journée défense et citoyenneté 2022



NOTE D'INFORMATION

n° 23.22 – Juin 2023

Journée défense et citoyenneté 2022 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteurs : Adrien Fernandez,
Hugo Giraudeau-Barthet, DEPP B2-2
Édition : Bernardi Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► En 2022, 11,2 % des jeunes participants à la Journée défense et citoyenneté (JDC) rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture. Près de la moitié d'entre eux peut être considérée en situation d'illettrisme. Par ailleurs, plus d'un jeune sur dix a une maîtrise fragile de la lecture. Enfin, plus des trois quarts des lecteurs sont efficaces. Les performances en lecture progressent avec le niveau d'études. Elles sont globalement plus élevées chez les filles que chez les garçons. Les jeunes des DROM sont particulièrement concernés par les difficultés de lecture. En France métropolitaine, c'est dans la moitié nord que les difficultés de lecture sont les plus fréquentes.

AVERTISSEMENT

Un nouveau test d'évaluation de la lecture a été proposé aux jeunes dans le cadre des JDC en septembre 2019. De nouvelles questions ainsi que de nouveaux seuils de maîtrise ont été définis. Les profils de lecteurs en 2022 ne sont donc pas comparables à ceux présentés pour les années antérieures à 2020. Par ailleurs, la participation aux éditions 2020 et 2021 ayant été fortement impactée par la crise sanitaire, les résultats de ces deux années ne sont donc pas comparables non plus avec ceux de 2022.

► Plus de 750 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ont participé au test d'évaluation de la lecture lors de la *Journée défense et citoyenneté* (JDC) en 2022. Lors des deux années précédentes, la participation des jeunes de la JDC avait été fortement impactée par la crise sanitaire : seulement 437 000 jeunes participants en 2020 et 356 000 en 2021. On retrouve donc en 2022 des effectifs qui correspondent à l'ensemble de la population attendue. Selon les résultats de ce test, 11,2 % d'entre eux sont en difficulté de lecture (voir « Pour en savoir plus » - Méthodologie). C'est d'abord le niveau en compréhension de l'écrit (traitements complexes) qui distingue les jeunes ayant des difficultés de ceux qui n'en ont pas [↘ figure 1](#).

4,9 % des jeunes peuvent être considérés en situation d'illettrisme

L'étude des différents profils des 11,2 % de jeunes dont la compréhension en lecture est très faible (profils 1 à 4), voire inexistante, permet de préciser la nature des difficultés qu'ils rencontrent. Ceux qui rencontrent les difficultés les plus sévères (profils 1 et 2), et qui représentent 4,9 % de l'ensemble, se caractérisent par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (3,1 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Les jeunes du profil 1 et 2 peuvent être considérés en situation d'illettrisme, selon les critères de l'ANLCL (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme).

↘ 1 Les profils de lecteurs à la Journée défense et citoyenneté 2022 (en %)

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissance du vocabulaire	Garçons	Filles	Ensemble	En %
5d	+	+	+	63,4	67,0	65,2	Lecteurs efficaces 78,9
5c	+	-	+	14,4	12,9	13,7	
5b	+	+	-	6,1	7,6	6,8	Lecteurs médiocres 10,0
5a	+	-	-	3,2	3,2	3,2	
4	-	+	+	3,8	2,8	3,3	Très faibles capacités de lecture 6,3
3	-	-	+	3,7	2,2	3,0	
2	-	+	-	1,8	1,7	1,8	Difficultés sévères 4,9
1	-	-	-	3,6	2,4	3,1	

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP, DSNJ-ministère des Armées.

ne parviennent pas à comprendre les textes écrits. Pour les jeunes du profil 3 (3,0 %), des mécanismes de lecture déficitaires peuvent être invoqués. Quant à ceux du profil 4 (3,3 %), ils ont un niveau de lexique correct, mais comprennent mal ce qu'ils lisent.

10,0 % de jeunes aux acquis limités

L'évaluation permet d'identifier des profils particuliers de lecteurs : les jeunes des profils 5a et 5b, dont les composants fondamentaux de la lecture sont déficitaires ou partiellement déficitaires, mais qui parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension.

Les jeunes du profil 5b (6,8 %), qui ont pu rencontrer des difficultés de compréhension de certains mots dans les épreuves complexes, ont su compenser leurs lacunes de vocabulaire pour parvenir à une compréhension minimale des textes. Ce type de compensation est plus remarquable encore chez les jeunes du profil 5a (3,2 %) chez qui le déficit lexical se double de mécanismes de traitement des mots déficients (ils affichent un temps moyen de déchiffrement de 2,7 secondes contre 1,6 seconde pour les jeunes du profil 5b). On peut supposer que pour les profils 5a et 5b, l'activité de lecture ne constitue pas un moyen facile permettant d'enrichir efficacement leurs connaissances lexicales.

La lecture reste, pour ces deux profils, une activité laborieuse, mais qu'ils savent mettre en œuvre pour en tirer profit. Ces résultats soulignent l'importance de la compétence lexicale. Les jeunes des profils 5a et 5b reconnaissent seulement une dizaine de mots parmi les vingt vrais mots présents dans une liste qui mélange des mots et des « pseudo-mots », créés pour les besoins de l'évaluation. Leurs performances sont en deçà de celles des « lecteurs efficaces » (seize vrais mots reconnus en moyenne).

On peut imaginer que ces lecteurs défaillants, pour rendre la tâche plus facile, emploient une stratégie de compensation qui consiste à faire des hypothèses sur le produit de leur lecture. Pour cela, il leur est indispensable d'avoir un lexique suffisant pour réduire les probabilités d'échec et faire de cette stratégie une façon de lire fructueuse. L'automatisation des processus cognitifs impliqués dans l'identification de mots ne permet pas toujours de garantir l'efficacité de traitement d'écrits complexes.

Les profils 5d et 5c ont été regroupés sous l'appellation « lecteurs efficaces ». Les profils 5d, soit 65,2 % des jeunes ayant participé à la JDC en 2022, ont réussi les trois modules de l'évaluation. Ils possèdent tous les atouts pour maîtriser la diversité des écrits et leur compétence en lecture devrait évoluer positivement.

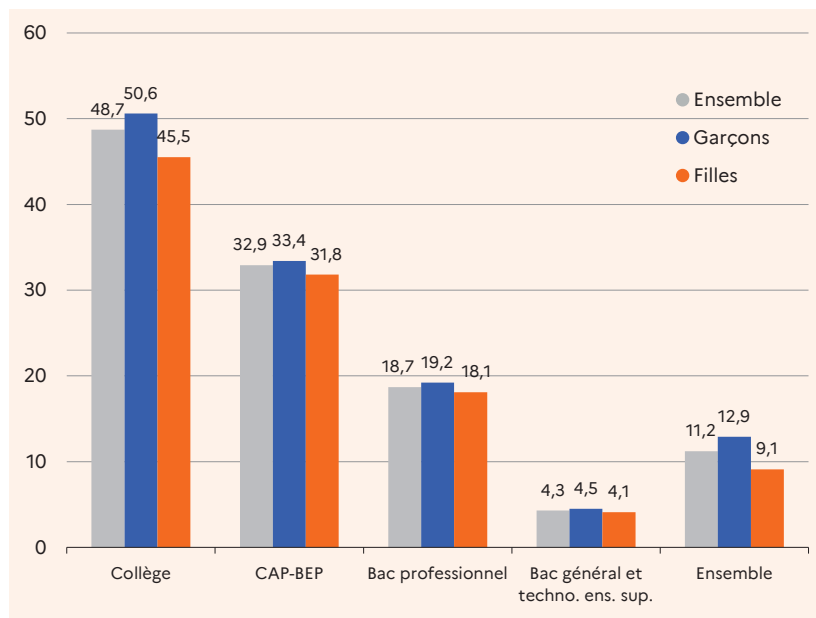
Quant au profil 5c (13,7 % de l'ensemble des jeunes), il désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Leur lecture est fonctionnelle grâce à une stratégie de compensation fructueuse. Ils ont su adapter leur vitesse de lecture, relire et maintenir un effort particulier d'attention en dépit de leur mauvaise automatisation des mécanismes de base de la lecture (décodage, identification des mots). Ces lecteurs mettent au service de la lecture une compétence langagière ancrée dans l'oralité. La faible vitesse avec laquelle ils traitent les écrits marque la différence entre eux et les lecteurs du profil 5d. Les lecteurs du profil 5c sont efficaces, mais plus lents : en moyenne, ils mettent 2,6 secondes à déchiffrer une paire de mots, contre 1,5 seconde pour les jeunes du profil 5d.

l'éloignement des pratiques de lecture et d'écriture : les mécanismes de base étant insuffisamment automatisés, le risque est que l'érosion de la compétence les entraîne vers une perte d'efficacité importante dans l'usage des écrits. Les sollicitations de leur environnement professionnel et social seront donc déterminantes.

50,6 % des jeunes qui n'ont pas dépassé le niveau collège ont des difficultés de lecture

Quatre types de scolarité ont été définis en fonction des formations que les jeunes déclarent suivre pendant l'année de passation du test ou correspondre à leur dernière formation suivie pour ceux sortis du système éducatif. Les jeunes en difficulté de lecture sont de moins en moins nombreux à mesure que le niveau d'étude s'élève : de 48,7 % chez ceux qui n'ont pas dépassé le collège (mais qui ne représentent que 2,3 % des jeunes participants) à 4,5 % chez ceux qui déclarent suivre ou avoir suivi au moins des études générales ou technologiques au lycée (voir figure 2). Mais ils représentent une part encore importante, plus d'un tiers (33,4 %), chez ceux qui, au moment de la JDC, ont un niveau CAP ou BEP.

➤ 2 JDC 2022 – Pourcentages de jeunes en difficulté de lecture (profils 1 à 4) selon le type de scolarité et le sexe



Lecture : sur l'ensemble des garçons ayant participé à la JDC en 2022, 12,9 % sont en difficulté de lecture. Parmi ceux n'ayant pas dépassé le collège, 50,6 % sont en difficulté.
Champ : France métropolitaine + DROM.
Source : DEPP, DSNJ-ministère des Armées.

Réf. : Note d'Information, n° 23.22. DEPP

3 Performances à chaque épreuve selon le sexe et le niveau de scolarité (JDC 2022)

	Traitements complexes (score sur 20)				Connaissance du vocabulaire (score sur 20)				Automaticité (temps moyen en secondes)				Répartition selon le niveau scolaire (en %)	
	Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons	Filles
	Score	Écart-type	Score	Écart-type	Score	Écart-type	Score	Écart-type	Score	Écart-type	Score	Écart-type		
Collège	8,7	3,6	9,0	3,5	12,8	4,1	12,8	3,9	2,47	0,79	2,31	0,68	2,7	1,7
CAP-BEP	10,1	3,4	10,3	3,3	13,8	3,4	13,3	3,3	2,16	0,69	2,08	0,61	11,4	6,0
Bac professionnel	11,5	3,3	11,5	3,2	14,8	3,0	14,3	3,0	1,96	0,64	1,94	0,57	26,2	19,4
Bac GT, ens. supérieur	14,3	3,0	14,2	2,9	16,1	2,6	15,8	2,7	1,68	0,55	1,72	0,51	59,7	72,9
Ensemble	13,0	3,6	13,3	3,3	15,4	3,0	15,3	2,9	1,83	0,63	1,79	0,55	51,3	48,7

Lecture : les garçons n'ayant pas dépassé le collège ont obtenu un score moyen aux épreuves de compréhension (traitements complexes) de 8,7 sur 20 items. Pour les épreuves de connaissance du vocabulaire, ils ont obtenu un score moyen de 12,8 sur 20 items. Pour l'épreuve d'automatisme, ils affichent un temps moyen de déchiffrage de 2,47 secondes. 2,7 % des garçons ont un niveau collège contre 1,7 % des filles.
Champ : France métropolitaine + DROM.
Source : DEPP, DSNJ-ministère des Armées.

Réf. : Note d'Information, n° 23.22. DEPP

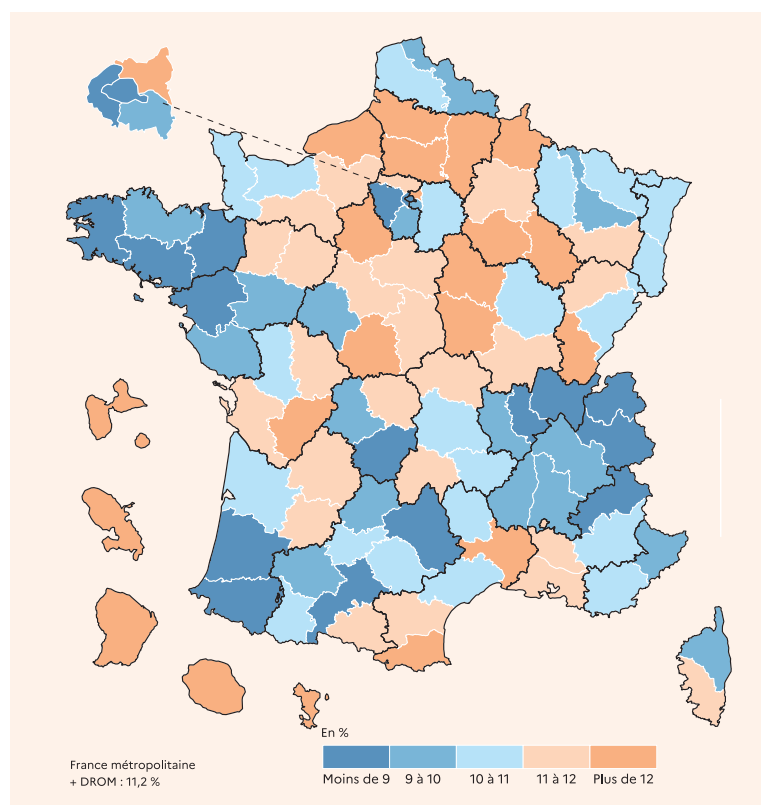
Les garçons plus souvent en difficulté que les filles

Le pourcentage de jeunes en difficulté est différent selon le sexe : 12,9 % des garçons contre 9,1 % des filles. Cela s'explique notamment par le fait que le pourcentage de garçons est plus élevé que celui des filles dans les niveaux scolaires les plus bas (particulièrement pour le niveau CAP-BEP) où les difficultés sont les plus marquées **figure 3**. Les garçons témoignent plus souvent d'un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit, ce qui explique leur présence significativement plus importante dans les profils 1 et 3. Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension (traitements complexes) et d'automatisme. En revanche, leur score moyen en vocabulaire est comparable à celui des filles.

Dans la France métropolitaine, les départements du nord de la France ou entourant l'Île-de-France plus touchés par les difficultés en lecture

La fréquence des difficultés de lecture est, en France métropolitaine, plus prononcée dans les départements du nord ou entourant l'Île-de-France **figure 4**. La part des jeunes en difficulté de lecture s'élève ainsi à 15,7 % dans l'Aisne, 13,2 % dans la Somme et 12,8 % dans l'Aube. Elle atteint aussi 14,5 % dans la Nièvre et 14,4 % dans l'Yonne. En Île-de-France, la part des jeunes en difficulté varie de 6 % à Paris à 15,5 % en Seine-Saint-Denis. Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : 30,4 % pour la Guadeloupe, 28,9 % pour la Martinique, 26,4 % pour La Réunion, 51,8 % en Guyane et 55,7 % à Mayotte. Les comparaisons entre départements doivent toutefois être maniées avec

4 JDC 2022- Pourcentages de jeunes en difficulté de lecture selon le département



Champ : France métropolitaine + DROM.
Source : DEPP, DSNJ-ministère des Armées.

Réf. : Note d'Information, n° 23.22. DEPP

précaution. En effet, ces résultats ne concernent que des jeunes de nationalité française, ayant participé à la JDC en 2022, cette population pouvant varier sensiblement d'un département à l'autre. De plus, les jeunes participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains jeunes, en proportion variable selon les départements, ne se sont

pas encore présentés à la JDC, et l'on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Cependant, on observe les mêmes disparités territoriales lorsque l'on compare les résultats de générations complètes de jeunes en compilant plusieurs années d'évaluations. ■

MÉTHODOLOGIE

Au cours de l'année 2022, plus de 750 000 jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ont pris part à une évaluation en lecture dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex. Journée d'appel de préparation à la défense [JAPD]). Les évaluations en lecture sont effectuées selon des modalités permettant d'améliorer la standardisation des procédures et de réduire sensiblement les contraintes logistiques. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas leurs temps de réaction, sont enregistrés. Un nouveau test de lecture a été mis en place septembre 2019.

L'épreuve d'automatisme de lecture demande aux jeunes de juger le plus rapidement possible de l'homophonie entre un mot et un pseudo-mot (item prononçable, mais sans signification). Pour cela, le lecteur doit reconnaître le mot (éventuellement « globalement »), décoder le pseudo-mot et juger de la similarité de la prononciation des deux. Les vingt paires « mot/pseudo-mot » sont chacune affichées cinq secondes à l'écran et les jeunes doivent répondre le plus vite possible. C'est le temps de réponse qui constitue l'indicateur privilégié, plus que la performance très élevée (99 % des jeunes réussissent plus de la moitié des vingt items proposés). La mesure retenue est le temps moyen observé aux items réussis.

Pour l'épreuve de connaissances lexicales, une liste qui mélange des mots et des « pseudo-mots », créés pour les besoins de l'évaluation, est proposée. Les mots apparaissent à l'écran et sont lus à l'oral, ce qui permet d'éviter de confondre la connaissance de la langue orale avec la lecture de mots. L'indicateur retenu est le nombre de vrais mots reconnus parmi les vingt vrais mots présents dans la liste.

Deux épreuves de traitements complexes sont également proposées. La première demande aux jeunes de prélever des informations dans une double page de journal. La seconde vise à cerner de quelle manière les jeunes sont en mesure de comprendre un texte narratif relativement court. Le score retenu est le nombre total de bonnes réponses observées aux vingt questions posées. Pour chacune de ces trois dimensions, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés ↘ **figure 1**.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la *Note d'Information 23.22*, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques

Annexe 4 - L'évolution de l'illettrisme en France. Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

L'évolution de l'illettrisme en France

Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

POUR L'ACCÈS DE TOUS À LA LECTURE, À L'ÉCRITURE ET AUX COMPÉTENCES DE BASE



UNE COMPARAISON DANS LE TEMPS ÉTABLIE AVEC LES MÊMES OUTILS DE MESURE

ANLCI – ÉDITION 2018

DES CHIFFRES POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

Avec le renouvellement de l'enquête Information et Vie Quotidienne en 2011-2012 nous disposons pour la première fois de chiffres fiables sur l'évolution de l'illettrisme en France depuis 2004 : en 2011 le taux d'illettrisme est moins élevé qu'en 2004 (7 % en 2011, contre 9 % en 2004). 2 500 000 personnes âgées de 18 à 65 ans et scolarisées en France sont en situation d'illettrisme (3 100 000 personnes en 2004).

L'enquête Information et Vie Quotidienne, réalisée pour la première fois en 2004/2005 par l'INSEE en partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, qui permet d'établir le taux d'illettrisme chez les personnes âgées de 18 à 65 ans, a été reconduite en 2011/2012 avec les mêmes outils de mesure que ceux utilisés pour les besoins de l'enquête initiale de 2004 (modules de tests fournis par l'ANLCI). Cette nouvelle enquête a été conduite auprès d'un échantillon de 13 750 personnes, âgées de 16 à 65 ans vivant en France métropolitaine, ce qui représente environ 40 millions de personnes. Elle fournit des indications précises sur les personnes confrontées à l'illettrisme.

Dans cette enquête, comme dans celle de 2004, des modules spécifiques, dont le module ANLCI, proposent un certain nombre d'épreuves passées au domicile des enquêtés et permettent de mesurer les compétences en lecture, écriture, calcul, de ces personnes en s'appuyant sur des situations rencontrées dans la vie de tous les jours (lire un programme de télévision, comprendre un bulletin météo, écrire une liste de courses, etc.).

S'agissant de la mesure de l'illettrisme, qui qualifie la situation de personnes qui ont été scolarisées en France mais ne maîtrisent pas la lecture ou l'écriture pour être autonomes dans des situations simples de la vie quotidienne, l'exploitation de l'enquête par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme a évidemment porté sur la population âgée de 18 à 65 ans et qui a déclaré avoir été scolarisée en France, soit 90 % des personnes interrogées. Au-delà de la mesure de l'illettrisme au sens strict (incapacité à lire ou écrire), la nouvelle enquête offre des indications sur les personnes ne maîtrisant pas les compétences en calcul. L'enquête met en évidence que 15 % des personnes âgées de 18 à 65 ans scolarisées en France ont de graves difficultés avec le calcul (18 % ont de graves ou fortes difficultés dans au moins un des quatre domaines mesurés par l'INSEE : lecture, compréhension, écriture, calcul).

Rappel : L'enquête a été menée auprès des ménages, ce qui exclut les personnes vivant en foyers ou prisons. En 2011-2012, elle a été menée en France métropolitaine avec cinq extensions régionales en Métropole et deux en Outremer. Les modules de tests fournis par l'ANLCI ont été commandés en 2001 au PsyEF dirigé par J-M. Besse (Université de Lyon II).

Se mettre d'accord sur les mots : un préalable essentiel à la décision

Illettrisme, analphabétisme, apprentissage du français : 3 problèmes différents

- Un adulte qui a été scolarisé mais qui n'a pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et du calcul doit réapprendre, renouer avec les formations de base. Il doit réacquies et consolider ses compétences de base. C'est la **lutte contre l'illettrisme**.
- Un adulte qui n'a jamais été scolarisé doit tout apprendre, il est en situation d'**alphabétisation**.
- Un nouvel arrivant en France doit apprendre le français. Il apprend une nouvelle langue, c'est le **français langue étrangère** dans le cadre de la politique linguistique en faveur des migrants.

POUR L'ACCÈS DE TOUS À LA LECTURE, À L'ÉCRITURE ET AUX COMPÉTENCES DE BASE
Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme - www.anlci.gouv.fr

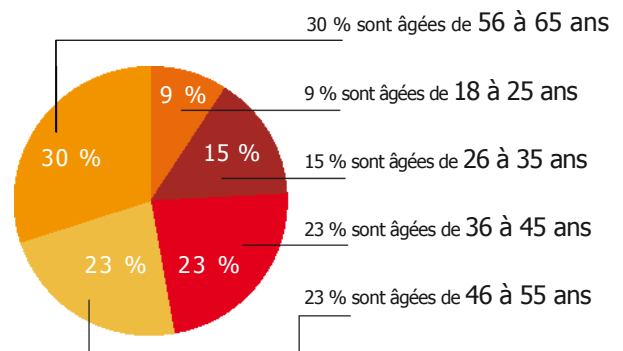
UN CHIFFRE GLOBAL ÉLEVÉ

2 500 000 personnes (3 100 000 en 2004), soit 7 % (9 % en 2004) de la population âgée de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France, est en situation d'illettrisme.

Illettrisme et âge

Si l'on considère les 2 500 000 personnes concernées :

- 9 %** sont âgées de 18 à 25 ans (9 % en 2004)
- 15 %** sont âgées de 26 à 35 ans (15 % en 2004)
- 23 %** sont âgées de 36 à 45 ans (23 % en 2004)
- 23 %** sont âgées de 46 à 55 ans (30 % en 2004)
- 30 %** sont âgées de 56 à 65 ans (23 % en 2004)



Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme **ont plus de 45 ans.**

- Si l'on considère les groupes d'âge,
- 4 %** des 18 - 25 ans (4,5 % en 2004)
 - 5,5 %** des 26 - 35 ans (6 % en 2004)
 - 7,5 %** des 36 - 45 ans (9 % en 2004)
 - 8 %** des 46 - 55 ans (13 % en 2004)
 - 12 %** des 56 - 65 ans (14 % en 2004)

La proportion de personnes en situation d'illettrisme est **plus forte pour les groupes d'âge les plus élevés.**

Illettrisme : hommes ou femmes ?

Sur les 2,5 millions de personnes concernées,

60,5 % sont des hommes (59 % en 2004),

39,5 % sont des femmes (41 % en 2004).

Sur l'ensemble de la population sur laquelle a porté l'exploitation de l'enquête,

les hommes (9 %) sont plus souvent en situation d'illettrisme que les femmes (6 %).

Les résultats d'IVQ confirment les observations de PISA et de la JDC (Journée Défense Citoyenneté) qui vont dans le même sens. Mais en calcul les hommes se débrouillent un peu mieux que les femmes à tous les âges de la vie.

Illettrisme et territoires

La moitié des personnes en situation d'illettrisme vit dans des zones faiblement peuplées :

26 % dans les zones rurales (28 % en 2004),

22,5 % dans des villes de moins de 20 000 habitants (21 % en 2004).

L'autre moitié vit dans des zones urbaines :

14 % dans les villes de plus de 20 000 habitants (17 % en 2004),

27,5 % dans les villes de plus de 100 000 habitants (24 % en 2004),

10 % en région parisienne (idem en 2004).

Et les quartiers couverts par la politique de la ville ?

10 % des personnes en situation d'illettrisme vivent dans les ZUS (idem en 2004).

Mais attention : dans les Zones Urbaines Sensibles le pourcentage de personnes en situation d'illettrisme est deux fois plus élevé que dans la population sur laquelle a porté l'enquête (14 % au lieu de 7 % (18 % au lieu de 9 % en 2004)).

Illettrisme et emploi

Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi.

51 % des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi (57 % en 2004)

10 % sont au chômage (11 % en 2004)

17,5 % sont retraités (14 % en 2004)

13,5 % en formation ou en inactivité (10 % en 2004)

8 % sont au foyer (8 % en 2004)

Sur l'ensemble de la population scolarisée en France,

6 % de ceux qui sont dans l'emploi (**8 %** en 2004)
et **10 %** des demandeurs d'emploi (**15 %** en 2004)
sont confrontés à l'illettrisme.

Illettrisme et minima sociaux

20 % des allocataires du RSA sont en situation d'illettrisme (**26 %** en 2004).

Parmi les personnes allocataires du RSA (RMA, RSO) la proportion des personnes en situation d'illettrisme est donc trois fois plus élevée que dans l'ensemble de la population concernée.

Illettrisme et langue maternelle

71 % des personnes en situation d'illettrisme utilisaient exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans (**74 %** en 2004).

On note globalement que 6 % des personnes qui utilisaient exclusivement le français à la maison à 5 ans sont en situation d'illettrisme (8 % en 2004) contre 16 % de celles qui utilisaient uniquement une langue étrangère ou régionale au même âge (20 % en 2004).

DES CHIFFRES EN RÉGION

Taux d'illettrisme parmi la population âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France.

MÉTROPOLE Les chiffres de l'illettrisme issus de l'enquête IVQ 2011-2012 sont disponibles pour certaines régions.

Moyenne métropolitaine	7 %
Auvergne-Rhône-Alpes *	7 %
<i>* Méthode des petits domaines à partir des données 2011-2012</i>	
Ex Haute-Normandie	8 %
Hauts-de-France *	11 %
<i>* Reconstitution à partir des données 2011-2012</i>	
Ex Nord-Pas-de-Calais (contre 14 % en 2004)	11,5 %
Ex Picardie	11 %
Île-de-France	5 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 %

OUTRE-MER Les régions d'outre-mer ont depuis 2005 décliné l'enquête IVQ sur leurs territoires.

Guadeloupe (2009)	20 %
Guyane (2011)	20 %
La Réunion (2011)	23 %
Martinique (2014) (contre 15 % en 2008)	13 %
Mayotte (2012)	33 %
Nouvelle-Calédonie (2013)	18 %

Pour retrouver d'autres chiffres (Journée Défense Citoyenneté [JDC] notamment), consultez la rubrique « Illettrisme : les chiffres » sur le site www.anlci.gouv.fr



1, place de l'École - BP 7082 - 69348 LYON CEDEX 7 - FRANCE
Tel. + 33 (0)4 37 37 16 80 - Fax. + 33 (0)4 37 37 16 81

Pour obtenir une information locale, un conseil, un contact :

0 800 11 10 35

Illettrisme info service
Service & appel
gratuits



ISBN - 978-2-9539384-8-7 - 1,50 €

Annexe 5 - Convention de collaboration entre Régions de France et l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme

**Convention de collaboration entre
l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et
Régions de France**

UN CADRE DE COOPERATION EST PROPOSE ENTRE:

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, représenté par son directeur-adjoint,
Monsieur Eric Nédélec,

ET :

Régions de France, représentée par François Bonneau, Président de la Commission
Education-Orientation-Formation-Emploi,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'accord de coopération

Dans le cadre de leurs missions respectives, les parties décident par la présente convention de développer leur coopération par la mise en place de coopérations institutionnelles, d'échanges d'informations, d'expertises et la mise en œuvre d'actions concertées de réflexion, de formation, de sensibilisation et de valorisation.

Ces coopérations ne sauraient se substituer à l'autonomie et aux missions propres de chaque institution.

Article 2 - Domaines et modalités de coopération

1. *La diffusion régulière d'informations et la mise en place d'actions de communication lors des Journées nationales d'action contre l'illettrisme*

L'ANLCI et Régions de France échangent et publient, en tant que de besoin, toutes les informations utiles sur leurs activités et prévoient des liens entre leurs lettres d'information et leurs sites internet respectifs.

Par ailleurs, chaque année autour du 8 septembre, journée internationale de l'alphabétisation, l'ANLCI organise les Journées nationales d'action contre l'illettrisme dans le but de renforcer la prise de conscience sur l'illettrisme et de faire connaître les solutions de proximité. Plus de 400 manifestations locales (portes ouvertes d'organismes, actions de sensibilisation grand public, conférences, expositions, ...) sont labélisées par l'ANLCI.

En amont des Journées nationales, l'ANLCI et Régions de France échangent et diffusent les informations utiles sur la campagne de communication annuelle portée par l'ANLCI et prévoient des liens entre leurs lettres d'information et leurs sites internet respectifs afin de promouvoir la participation des conseils régionaux à la dynamique des Journées nationales.

La promotion de Journées nationales d'action contre l'illettrisme s'appuiera sur les sites et publications de l'ANLCI et de Régions de France.

Des actions de communications conjointes pourront être menées, en utilisant les différents médias et notamment les nouveaux outils proposés par l'ANLCI.

Sur ce premier axe, cette coopération pourra se concrétiser par :

- L'envoi par l'ANLCI d'informations concrètes, de kits de communication, de calendrier, ..., à publier dans les médias d'information de Régions de France ;
- La publication dans les médias de l'ANLCI des événements organisés par Régions de France susceptibles d'intéresser les acteurs de la lutte contre l'illettrisme ;
- La participation, et la promotion par Régions de France des Journées nationales d'action contre l'illettrisme.

Régions de France assurera une visibilité de l'ANLCI lors de son congrès annuel par la mise à disposition d'un espace exposant à titre gracieux. Cette mise à disposition sera valorisée en tant que contribution au fonctionnement du GIP ANLCI.

2. *La participation de Régions de France aux instances et aux actions nationales de l'ANLCI*

En adhérant au GIP ANLCI, Régions de France participe aux travaux de 3 instances en désignant un représentant :

- L'assemblée générale : elle rassemble tous les membres du GIP réunis en collèges. Elle fixe les orientations stratégiques de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et le programme d'activités du GIP. Elle se prononce sur les budgets et les comptes. Elle se réunit deux ou trois fois dans l'année. Comme membre du GIP, Régions de France dispose d'un siège permanent dans le collège représentant les régions, les autres collectivités territoriales et leur groupement.

- Le bureau : il réunit des représentants de chaque collège. Il prépare l'ordre du jour des AG, le budget et suit la mise en œuvre du programme d'activités. Régions de France y dispose d'un siège.
- Le comité scientifique et de l'évaluation. Il apporte un éclairage et des recommandations aux membres de l'AG qui lui confient des mandats. Régions de France dispose d'un siège aux côtés d'experts (sociologues, économistes, ...) et de personnalités qualifiées (centre de formation pour adultes, maire, une personne sortie de l'illettrisme...)

Régions de France sera associée aux groupes de travail mis en place dans le cadre de l'assemblée générale ainsi qu'aux actions de portées nationales qui intéressent directement les conseils régionaux.

3. *Le soutien à la prise de fonction et à l'action des chargés de mission régionaux de l'ANLCI*

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme s'appuie sur une équipe opérationnelle composée de personnels à Lyon et en région. Les membres du GIP ont décidé de renforcer la présence de l'ANLCI sur les territoires par l'attribution de moyens supplémentaires. Des relais opérationnels à temps complet sont recrutés et prendront leurs fonctions d'ici la fin de l'année 2021. Ils assureront la mise en œuvre, pour l'ensemble des membres du GIP ANLCI, des priorités arrêtées par l'assemblée générale du groupement. Ils auront pour mission de coordonner l'intervention des acteurs de la lutte contre l'illettrisme et de l'accès de tous aux compétences de base sur le territoire régional.

L'ANLCI et Régions de France échangent régulièrement des informations sur les modalités de leur recrutement et d'installation des chargés de mission en région. Il est convenu que Régions de France et l'ANLCI poursuivront leur coopération pour créer un environnement régional pertinent qui facilite la prise de fonctions des chargés de mission régionaux.

L'ANLCI sera associée à la préparation et participera, en tant que de besoin, aux réunions animées par Régions de France au profit des correspondants Compétences clés de chaque conseil régional.

Régions de France sera associée aux démarches d'animation et de professionnalisation des chargés de mission régionaux de l'ANLCI afin de présenter le rôle et l'investissement des régions dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Article 3 - Communication et propriété

En cas d'utilisation de tout ou partie de productions ou d'informations d'un des signataires, l'ANLCI et Régions de France s'engagent mutuellement à en citer la source.

Article 4 - Correspondants

Pour l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, Hervé Fernandez, directeur

Pour Régions de France : Emmanuel Georges-Picot, conseiller chargé de l'Education, de la Formation et de l'Emploi

Article 5 - Rencontres et bilan annuel

Outre les réunions des groupes projets spécifiques, les parties se rencontreront au moins une fois par an pour faire le bilan sur leur coopération et définir de nouvelles actions à mettre en œuvre dans le cadre des programmes de travail annuels des deux institutions. Pour les années 2021 et 2022, 3 priorités ont été retenues :

- accompagner l'installation du chargé de mission régional ANLCI attaché à chaque région : il s'agira de construire ensemble l'environnement régional adéquat pour favoriser un développement partagé de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme sur le territoire en s'appuyant sur une connaissance précise des uns et des autres ;
- mettre en place deux ou trois actions régionales significatives dans le cadre des prochaines JNAI ;
- développer fin 2021 pour les nouvelles équipes un programme de sensibilisation-formation associant les représentants territoriaux des autres membres du GIP ANLCI.

Article 6 - Durée et date d'effet de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de douze mois à compter de la date de signature et renouvelable par tacite reconduction.

Article 7 - Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée, d'un commun accord, par voie d'avenant, et signée selon les mêmes formes.

En cas de difficulté d'interprétation ou d'application de la présente convention, les parties signataires s'en remettent à l'arbitrage d'un tiers désigné d'un commun accord.



Fait à Montpellier, le 30 septembre 2021

En deux exemplaires

Pour l'ANLCI,

Eric NEDELEC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Nedelec', written in a cursive style.

Pour Régions de France,

François BONNEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François Bonneau', written in a cursive style.

Annexe 6 - Offre de services des CRIA en Centre-Val de Loire



Centres Ressources Illettrisme
et Analphabétisme ●●●●●
de la région Centre-Val de Loire

CRIA 18

Les PEP 18, 166 Rue du Briou,
18230 Saint Doulchard
02 48 27 52 05
cria18@pep18.fr
www.pep18.fr

CRIA 28

7 rue Jean Rostand,
28300 Mainvilliers
02 37 36 06 19
cria28@laposte.net
www.cria28.com

CRIA 36

ADPEP 36, 22 rue Combanaire
36 000 Châteauroux
06 85 37 17 75
cria36@adpep36.fr
www.adpep36.fr

CRIA 37

3 place Raspail,
37000 Tours,
02 47 47 12 87
cria37@gmail.com
www.cria37.com

CRIA 41

18 rue Roland Dorgelès,
41000 Blois
02 54 43 40 84
isabelle.daumas@cria41.org
www.cria41.org

CRIA 45

3 rue Edouard Branly,
45100 Orléans
02 38 63 77 33
contact@cria45.com
www.cria45.com



Ne pas jeter sur la voie publique



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**



●●●●●●
**Les 6 Centres
Ressources Illettrisme
et Analphabétisme :**

**Une offre de services régionale
en Centre-Val de Loire**

**Lieux d'information,
d'appui pédagogique et de ressources
à destination des différents acteurs &
des usagers**

**sur les questions d'illettrisme, d'illectronisme
et d'acquisition du français**

Une offre de services pour les partenaires de la formation, l'insertion et du monde de l'entreprise

Évaluation des compétences de base
(Linguistique, compétences de base,
numérique, code de la route, mobilité, etc).*



Animation et coordination des réseaux

- Cartographie des dispositifs de formation
- Conseil et ingénierie
- Animation de groupe de travail

Professionnalisation des acteurs

- Formation des formateurs
- Sensibilisation des prescripteurs



Espace ressources

- Fonds documentaire
- Veille et conseil pédagogique

Certifications

- Centre d'examens DELF et TCF IRN



**Depuis 20 ans, les CRIA ont
développé une expertise sur
les besoins des publics.**



*En Région Centre-Val de Loire, les CRIA portent chacun un **Centre d'évaluation des compétences de base et d'Orientation.**

Il vient en appui aux professionnels de l'insertion, de l'orientation et de l'entreprise pour l'accompagnement de leurs bénéficiaires.

En accueil Individuel

- Mises en activités contextualisées pour **évaluer les acquis et les besoins** en compétences de base nécessaires au projet
- **Mobilisation et orientation** vers un parcours de formation (voire de certification) personnalisé
- **Formalisation d'une synthèse** comprenant niveaux maîtrisés, niveaux à atteindre, freins le cas échéant.
- **Restitution** au prescripteur, à l'organisme de formation et à la personne elle-même
- **Suivi** de l'entrée en formation.

Annexe 7 - Présentation d'EVA - outil de positionnement en ligne développé par l'ANLCI

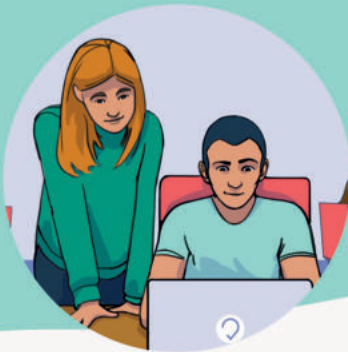


Evaluer les compétences transversales et l'illettrisme pour mieux valoriser les potentiels



eva est un service public numérique qui, en s'appuyant sur un serious game, permet de positionner les compétences de base et transversales de manière ludique et rapide. Adapté aux personnes éloignées du marché de l'emploi, eva est majoritairement utilisé par le public jeune.

eva est mis à disposition de l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi.

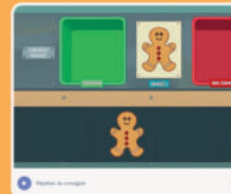
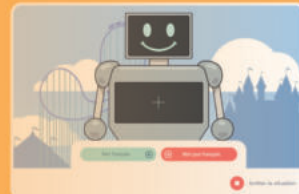
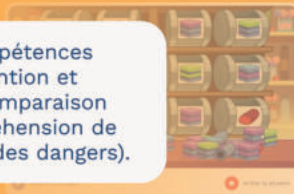


Notre mission est de faciliter le retour à l'emploi et/ ou à la formation en détectant les freins, comme l'illettrisme, tout en valorisant les compétences fortes.

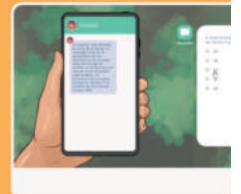
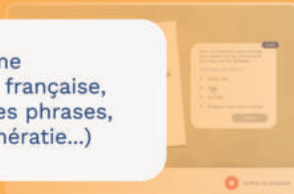


Notre objectif principal est de fournir aux accompagnants des éléments factuels sur le positionnement des compétences de base et transversales, afin d'accompagner les conseillers dans l'orientation vers des formations ou des choix de carrière.

5 serious games pour mesurer les compétences transversales (vitesse d'exécution, attention et concentration, vigilance et contrôle, comparaison et tri, organisation et méthode, compréhension de la consigne, détection et qualification des dangers).



3 serious games pour évaluer l'illettrisme (reconnaissance des mots de la langue française, compréhension du sens des mots et des phrases, grammaire, syntaxe & orthographe, numération...)



Annexe 8 - Présentation de la démarche DUPLEX de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

Savoir lire, écrire, calculer,
ne permet plus aujourd'hui
d'être autonome dans une
société en transformation
numérique

Lutter contre l'illettrisme,
c'est aussi aider les personnes
à sortir de l'illettrisme numérique

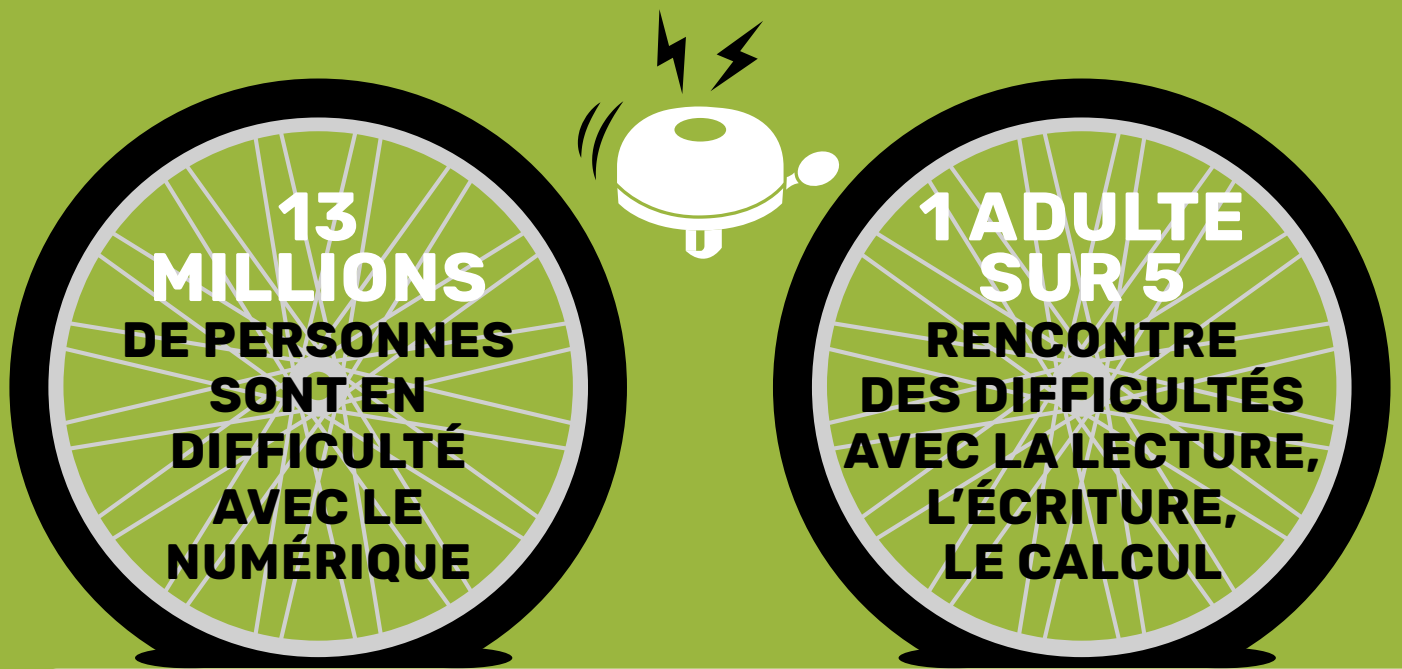


DUPLEx

LIRE, ÉCRIRE, COMPTER, MAÎTRISER LE NUMÉRIQUE



**La démarche ANLCI pour l'accès de tous
aux compétences numériques de base**



L'accélération de la digitalisation de la société génère de nouvelles difficultés.

Parce qu'il n'est plus concevable aujourd'hui pour une personne en situation d'illettrisme désireuse d'accéder au numérique d'être renvoyée à des ateliers de formation de base traditionnels avant de pouvoir entamer sa formation aux outils numériques, **l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme propose une démarche nouvelle pour la maîtrise des compétences numériques de base.**

Son but

Mettre en place des parcours visant le développement des compétences de base, y compris les compétences numériques, ancrés dans des situations réelles.

Aider les acteurs à faire évoluer leurs formations, en y intégrant toutes les compétences afin de maîtriser les usages des outils numériques nécessaires à la réalisation des tâches simples de la vie quotidienne.

La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ne doit plus être considérée comme un prérequis à l'acquisition des compétences numériques.

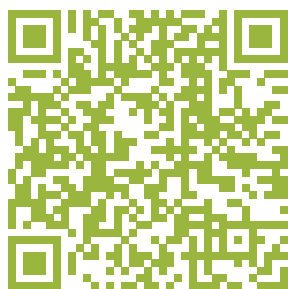


Les personnes en situation d'illettrisme se trouvent doublement exclues !



**Vous voulez en savoir plus ?
Comprendre ?
Vous emparer de la démarche ?**

**UNE BOITE
@ Outils
POUR
COMPRENDRE
ET AGIR**



- De quoi s'agit-il ?
Comprendre la démarche
- Comment agir sur les territoires ?
- Des ressources inspirantes
- Partager des pratiques

DUPLEX, une démarche ANLCI
pour penser les parcours proposés aux personnes
confrontées au double illettrisme en embarquant
d'emblée les usages numériques !

DUPLEX

LIRE, ÉCRIRE, COMPTER, MAÎTRISER LE NUMÉRIQUE



Cofinancé
par l'Union
européenne

www.anlci.gouv.fr



Annexe 9 - Présentation Evagill



**L'outil de diagnostic des
situations d'illettrisme
en milieu professionnel**



L'illettrisme au travail : quels enjeux ?

En France, 2,5 millions de personnes âgées de 18 à 65 ans sont confrontées à l'illettrisme après avoir pourtant été scolarisées. Ces personnes ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture, écriture, calcul et numérique, leur permettant d'être autonomes dans des situations simples de la vie courante.

En effet, ces compétences sont nombreuses et constamment mobilisées dans des situations de la vie quotidienne, dans les sphères privée, sociale et professionnelle. Au travail, elles sont utiles quel que soit le poste occupé ou le niveau de qualification.

Parmi les 2,5 millions de personnes confrontées à l'illettrisme, plus de la moitié exerce un emploi (51%)

L'illettrisme est un phénomène invisible, qui est bien souvent difficile à repérer dans les situations de travail. Pourtant, il représente un frein réel pour le développement économique et social des entreprises et des organisations : risques quant à la qualité de production ou de service rendu, utilisation non optimale des ressources (humaines, financières, matérielles...), climat social dégradé, frein sur l'adaptation des salariés aux nouvelles organisations de travail, etc.

Ev@Gill, pourquoi ?



EV@GILL est un outil innovant de diagnostic et d'évaluation des situations d'illettrisme en milieu professionnel. 100% gratuit, il propose d'identifier les risques liés à l'illettrisme dans son organisation et d'en mesurer les impacts économiques et sociaux.

OBJECTIFS :

Sensibiliser les entreprises et organisations à la problématique de l'illettrisme.

Les inciter à se questionner sur leur situation face à la problématique de l'illettrisme.

Les informer des risques de la non-action et de l'impact des situations d'illettrisme sur leur performance économique et sociale.

Pour qui ?

EV@GILL s'adresse aux acteurs de l'entreprise et des organisations publiques : responsables, DRH, responsables formation. Mais aussi managers, encadrants de proximité, agent de maîtrise, etc.

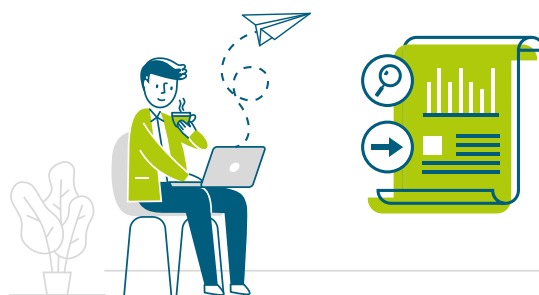
Il est aussi utile aux membres des instances représentatives du personnel ou d'une organisation syndicale. Ces acteurs peuvent utiliser cet outil pour questionner les employeurs dans le cadre des négociations sur la formation des salariés, pour aborder le sujet de l'illettrisme et la formation des salariés peu ou pas qualifiés qui auraient des difficultés avec les compétences de base.

ATTENTION

Ev@gill n'est pas un outil d'évaluation destinés aux salariés en situation d'illettrisme. Ce diagnostic ne comporte pas de tests permettant de vérifier la maîtrise des compétences de base des salariés. Ev@gill permet aux entreprises et aux organisations de prendre conscience du problème au sein de leur structure par la réalisation d'un diagnostic établi à partir des signaux faibles de l'illettrisme.

Pour évaluer la maîtrise des compétences de base des salariés, l'ANLCI met à disposition l'outil EVACOB. Plus d'infos sur <http://www.anlci.gouv.fr>

EVACOB





Introduction

Mesure des risques

Approfondissement

Avez-vous déjà eu l'impression de devoir aménager un poste pour pouvoir occuper un salarié qui avait des difficultés à évoluer (par manque de compétences numériques par exemple) ?

 Oui

 Non

Et dans mon entreprise ?

25, 50 ou 75% de risques ?

5 min pour le savoir

[← Question précédente](#)
[Continuer →](#)

Comment ?

Simple et intuitif, l'ensemble du process se complète en 3 étapes :

- 1 **Introduction** : cette étape permet d'identifier les caractéristiques du répondant (taille de l'entreprise ou de l'organisation, secteur professionnel, démographie)
- 2 **Mesure des risques** : cette étape vise à mesurer les risques pour l'entreprise ou l'organisation d'être confrontée à des situations d'illettrisme à travers 10 questions et **obtenir un premier résultat** : « vous avez 10%, 25%, 50% ou 75% de risques d'être confronté à des situations d'illettrisme »
- 3 **Approfondissement** : cette étape permet de **mesurer les effets de ce risque** sur la performance économique et sociale, sur les stratégies d'évitement et de contournement à travers des questions portant sur l'organisation du travail et les pratiques professionnelles propres à l'entreprise ou à l'organisation.

A l'issue de l'étape 3, les résultats du diagnostic et leur explication détaillée sont transmis au répondant qui peut les télécharger. Les risques liés à l'illettrisme sont mesurés sur 3 axes :

- 1 **Les coûts financiers** (déperditions financières liées à des estimations de défauts, de pertes, de sur-temps, de non-réalisation)
- 2 **Les stratégies d'évitement** (énergie déployée pour échapper aux changements ou évolutions de son poste de travail)
- 3 **Les stratégies de contournement** (énergie déployée pour donner l'illusion d'une bonne maîtrise du poste)

Après communication des résultats du diagnostic, EV@GILL redirige automatiquement le répondant vers son opérateur de compétences ou vers l'ANLCI pour faciliter la prise de contact et la mise en place de solutions adaptées.

EV@GILL propose également au répondant des ressources utiles pour faciliter la mise en place d'actions à destination des salariés ou agents de l'organisation (plaquette d'informations, vidéos de témoignages, kit pratique, grille d'entretien, etc.).

Vous souhaitez assister à une présentation complète de l'outil EV@GILL ?



RDV sur www.anlci.gouv.fr/ANLCI-TV
ou sur la chaîne YouTube de l'ANLCI

Pour réaliser le diagnostic,
RDV sur <https://www.evagill.fr>

Contact :

Référent Ev@gill à l'ANLCI :

Anais BOROWIAK, chargée de mission nationale

anais.borowiak@anlci.gouv.fr

www.anlci.gouv.fr

<https://www.evagill.fr>



Les OPCO
se mobilisent
aux côtés
de l'ANLCI :



Annexe 10 - Présentation de la démarche "Identification des coûts cachés de l'illettrisme dans les industries de la région Centre-Val de Loire" mise en œuvre dans le cadre de la PCRH - Prestation de Conseil en Ressources Humaines



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La prestation de conseil en ressources humaines

Un soutien personnalisé à la gestion
des ressources humaines des TPE-PME



La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH), une prestation personnalisée pour répondre à vos besoins RH.

Vous souhaitez :

- **Adapter votre stratégie RH** au développement de votre activité ;
- **Être accompagné** pour mieux recruter ;
- **Fidéliser** et mieux intégrer les nouveaux salariés ;
- **Développer votre marque employeur** ;
- **Revoir l'organisation du travail** et élaborer un plan de développement des compétences ;
- **Favoriser le dialogue social** dans l'entreprise ;
- **Auditer les compétences** nécessaires aux transitions numérique et écologique ;
- **Professionaliser la fonction RH** dans votre entreprise.

La prestation conseil RH vous offre un accompagnement global et personnalisé

- Un **accompagnement** réalisé par un prestataire spécialisé ;
- Une **démarche** associant tous les acteurs de l'entreprise ;
- Une **subvention** pouvant couvrir jusqu'à 100 % des coûts de l'accompagnement.

La subvention PCRH fait partie des aides d'État dites *de minimis* depuis le 1^{er} juillet 2022.

Comment demander cette aide ?

Pour plus d'informations sur ce dispositif, vous pouvez contacter les services du ministère en région ou département ou votre OPCO :

Muriel CHAUVIN :
muriel.chauvin@dreets.gouv.fr
Tél : 07 64 77 02 58/ 02 38 77 68 05

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/tpe-pme/>

PCRH Renforcée - Fiche Projet 2021 / 2022

Porteur de projet : **OPCO2i**

Intitulé du projet : Illettrisme dans les entreprises du secteur industriel impact sur les coûts cachés

Intitulé des actions	Les coûts cachés de l'illettrisme dans les industries de la Région Centre Val de Loire
<p style="text-align: center;">Contexte</p>	<p>2 500 000 personnes sont en situation d'illettrisme dans notre pays. Bien qu'ayant été scolarisées en France, elles ne maîtrisent pas les compétences de base nécessaires (lire, écrire, compter, utiliser des outils numériques) pour être autonomes dans les situations simples de vie courante et professionnelle.</p> <p>Plus de 50 % de ces personnes sont en emploi et peu d'entre elles bénéficient des dispositifs de formation proposés aux salariés.</p> <p>Le secteur inter industriel de la région centre val de Loire n'échappe pas à ce constat.</p>
<p style="text-align: center;">Problématique</p>	<p>Les situations d'illettrisme entraînent de nombreux dysfonctionnements dans les entreprises : des pertes de temps, des erreurs, des périodes de sous-productivité, des dépenses excessives en charges variables, etc. Autant de manifestations de gaspillages, de pertes de rendement, ou de non-qualité qui viennent altérer la performance globale de l'organisation des activités.</p> <p>Les entreprises éprouvent des difficultés à identifier les situations d'illettrisme et à aborder le problème.</p> <p>Elles ont besoin d'être sensibilisées à cette question et à ses conséquences et d'être accompagnées pour développer des actions. Amener les salariés en situation d'illettrisme à acquérir les compétences clés constitue un réel intérêt tant sur le plan professionnel que personnel.</p>
<p style="text-align: center;">Démarche envisagée Organisation et Planning</p>	<p>Pascal Moulette, Maître de conférences en sciences de gestion à l'Université Lumière Lyon 2 a développé une démarche pour mobiliser les entreprises confrontées à ses situations en leur permettant de réaliser un diagnostic de leur situation et d'évaluer les coûts cachés entraînés par les difficultés que rencontrent leurs collaborateurs. In fine, l'objectif de cette démarche est de prouver aux entreprises que former leurs collaborateurs et les aider à surmonter leurs difficultés leur sera financièrement bénéfique.</p> <p>La démarche consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer les dysfonctionnements liés aux situations de mauvaise maîtrise des compétences de base - Diagnostiquer les incidences qualitatives, quantitatives et financières de ces dysfonctionnements - Réaliser une évaluation financière de ces déperditions pour estimer le retour sur investissement de la formation des salariés en difficulté avec les compétences de base. <p>Elle sera suivie d'une proposition de formation aux compétences de base sur mesure, adaptée aux besoins des salariés sur leur poste de travail.</p>

Annexe 11 - Présentation de la Coopérative des Solutions

ANLCI Agence nationale de lutte contre l'illettrisme Cofinancé par l'Union européenne

LA COOPÉRATIVE DES SOLUTIONS

 Créer et Agir face à l'illettrisme

De 2022 à 2024
sur 70 territoires *

s'appuyer sur l'intelligence collective des acteurs de terrain et des personnes en situation d'illettrisme pour créer et mettre en œuvre des solutions concrètes *

DIAGNOSTIQUER

Nos chargés de mission en région identifient les besoins non satisfaits des territoires en matière de lutte contre l'illettrisme. Avec la collaboration des acteurs de terrain, ils mettent en lumière les actions mises en œuvre, les opportunités mais également les freins et axes de développement de la lutte contre l'illettrisme.

IDENTIFIER UN ACTEUR PIVOT

Relai local du projet, il a exprimé un besoin pour répondre à un problème, il a au moins 8 jours de travail à consacrer à la coopérative sur une période de 2 à 4 mois.

S'ENGAGER

L'acteur pivot signe une convention de coopération. Ce document formalise les contours du projet : objectifs, parties prenantes, calendrier, étapes projet, modalités de déploiement

LANCER

Les acteurs vont se réunir lors de 3 ateliers, animés par un facilitateur externe :

- 1 demi journée de **CADRAGE**. En s'appuyant sur le diagnostic, formaliser une problématique claire et précise ;
- 1 journée de **PROTOTYPAGE** pendant laquelle les acteurs produisent des idées pour aboutir à la formalisation d'un plan d'action pour réaliser le prototype de la solution ;
- 1 journée de **TEST ET PITCH** pour tester la solution créée

2 à 4 mois

Jour 1 : cadrage Jour 50 : Test & Pitch

Jour 8 : prototypage Ancrage de la solution

PRESENTER

A l'occasion des Journées Nationales d'Actions contre l'illettrisme, partager son expérience et présenter sa solution lors d'une des nombreuses manifestations organisées.

